



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mardi 30 juin 2015**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1156966001

Accorder un contrat à Gainex inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans le bassin de la 36ème avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles Somme maximale de 251 626,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14423 (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334009

Accorder un contrat à TMEIC Corporation pour les services de programmation des variateurs de vitesse à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 70 266,79 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur exclusif)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153438007

Accorder un contrat à Omni Sécurité pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées d'une durée de 36 mois - Somme maximale de 1 196 628,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 040-29-AE (4 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'approvisionnement - 1152547001

Accorder un contrat à Etalex inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage pour le centre de distribution de la Ville de Montréal - Dépense de 122 940,59 \$- Appel d'offres public 15-14388 (2 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Acte mixte

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1156758001

Accorder un contrat à OSIsoft, LLC pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant Information), utilisé pour faire un suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable - Somme maximale de 51 042,93 \$CAN, taxes incluses - Contrat de gré à gré (fournisseur unique)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie - 1156406002

Accorder un contrat à Resto Plateau pour la fourniture de repas légers destinés à la revente aux restaurants du Jardin botanique de Montréal - Montant maximal de 86 387,50 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.008** Contrat de services professionnels

CE Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien - 1150206004

Accorder un contrat de services professionnels à M3P Services Conseils pour la fourniture d'un consultant en gestion du changement pour une somme maximale de 70 315,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14441 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.009** Contrat de services professionnels

CE Service des technologies de l'information - 1151805001

Accorder un contrat à Systématix Technologies de l'Information inc., pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige - Somme maximale de 172 060,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14451 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

**20.010** Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1153334013

Accorder un contrat à MDA Architectes pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement du laboratoire d'analyses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 78 737,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres 15-14405 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.011** Contrat de services professionnels

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1154956010

Accorder un contrat de services professionnels à BRAC bureau de recherche d'animation de consultation pour la concertation dans le cadre du projet Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" - Somme maximale de 60 596,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14444 (3 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

**20.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

**20.013** Contrat de services professionnels

CE Service de l'eau - 1151158007

Accorder un contrat de services professionnels à la Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal au montant de 57 501,30 \$, taxes incluses pour la réalisation de divers travaux de recherche pour la Ville de Montréal durant la période de juin à septembre 2015 - Contrat de gré à gré - Approuver la convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.014** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1156896011

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec déclarés publics, et ce, à des fins de rue publique dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

**20.015** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures, voirie et transports, Direction des infrastructures - 1156896012

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, les lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques, dans les arrondissements de Villieray - Saint-Michel - Parc-Extension et Rosemont - La Petite-Patrie

**20.016** Immeuble - Acquisition

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896014

Acquérir, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, le lot 1 860 867 du cadastre du Québec identifié comme rue au cadastre, et ce, à des fins de rue, dans l'arrondissement de Verdun

**20.017** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1156344001

Accorder un soutien financier de 25 000 \$ à l'Usine C dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cette fin

**20.018** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1156344005

Accorder un soutien financier de 17 637 \$ à L'Illusion, théâtre de marionnettes pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal - Approuver le projet de convention à cette fin

**20.019** Contrat de services professionnels

CE Direction générale , Cabinet du directeur général - 1153570006

(AJOUT) Accorder un contrat de services professionnels à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour effectuer un audit afin d'analyser la stratégie montréalaise de l'eau adoptée en 2011 et le plan d'investissement 2015-2024 en infrastructures de l'eau - Somme maximale de 83 700 \$ - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.020** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Service du développement économique - 1150881003

(AJOUT) Accorder une contribution financière de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour une durée de 3 ans (2015 à 2017) dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec - Approuver un projet de convention à cet effet

**20.021** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service de l'environnement - 1155334002

Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2015 sur les initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la Ville de Montréal pourrait mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles

### 30.002 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1150679017

Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2015 - Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juillet au 16 septembre 2015

### 30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1154240005

Autoriser un virement budgétaire de 555 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau, pour le programme de renaturation des ruisseaux - Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$ en 2016

*Compétence d'agglomération :* Cours d'eau et lacs municipaux

### 30.004 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Direction générale, Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1155360001

Autoriser, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015, des virements de crédit de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour les plans d'action des arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$)

### 30.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

## 40 – Réglementation

### 40.001 Toponymie

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156767005

Attribuer le toponyme « place du 1er-mars-1965 » à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle

### 40.002 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156968001

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage du Village de Senneville

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

### 40.003 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156968002

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement du Village de Senneville

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

### 40.004 Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156968003

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 451-1 modifiant le Règlement sur les permis et certificats du Village de Senneville

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

**40.005** Urbanisme - Certificat de conformité

CE Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1156968004

Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 452-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du Village de Senneville

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## **50 – Ressources humaines**

### **50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### **50.002** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

### **50.003** (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une question relative aux ressources humaines. En vertu du paragraphe 4 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CE      Service du greffe - 1151165001

Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Dernier volet de la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051) »

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Service du greffe

Levée de la séance

---

<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :</b>	<b>33</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :</b>	<b>1</b>
<b>Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :</b>	<b>3</b>

CE : 20.001  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1156966001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Gainex inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans le bassin de la 36ème avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 251 626,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14423 - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 251 626,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de détection des raccordements inversés;
2. d'accorder à Gainex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de travaux de détection des raccordements inversés, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 228 751,39 \$, taxes incluses, avec un montant de contingences de 22 875,14 \$, pour une somme maximale de 251 626,53 \$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14423;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 14:52

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156966001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Nord
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à l'entreprise Gainex inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans le bassin de la 36ème avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour la somme maximale de 251 626,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14423 - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Les travaux couverts par le présent contrat consistent en la détection des raccordements inversés et à l'estimation de la correction de ceux-ci dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles.

Les raccordements inversés constituent une problématique sur l'île de Montréal, car certains exutoires contaminent la rivière des Prairies et le fleuve Saint-Laurent. Ces raccordements sont inversés du fait qu'il y a eu erreur lors de l'installation des raccordements domestiques ou lors de l'ajout d'un groupe de plomberie au sous-sol par le citoyen (on parle alors d'un raccordement inversé partiel). On comprendra qu'un raccordement inversé est le fait qu'un raccordement sanitaire se branche à l'égout pluvial tandis qu'un raccordement pluvial se raccorde à l'égout sanitaire. Comme l'égout pluvial se jette directement au milieu naturel, les raccordements inversés génèrent de la pollution.

En collaboration avec le réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA) du Service de l'environnement, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) est en mesure de cibler des secteurs démontrant la présence de raccordements inversés. Ceux-ci sont ciblés à l'aide du programme PLUVIO établi en 2006 par le RSMA et qui fait l'analyse de chaque bassin de conduites dont l'émissaire est contaminé. Par la suite et pour chacun de ces émissaires, le RSMA inspecte le bassin de drainage pluvial à la recherche des sources possibles de contamination de l'égout pluvial. On obtient alors un ensemble de conduites contaminées à travers chaque bassin de drainage. Celles-ci forment l'arbre de contamination.

Ainsi, ce projet servira à dépister et identifier les bâtiments mal raccordés et fournira un estimé sur les travaux de corrections nécessaires. Des corrections devront ensuite être apportées et, par la suite, le RSMA viendra valider les corrections en analysant une seconde fois le réseau pluvial. S'il y a toujours contamination, le processus devra être répété en aval des corrections effectuées jusqu'à élimination complète de la contamination.

Dans le but de retenir des services de détections des raccordements inversés, un appel d'offres public a donc été lancé le 11 mai 2015 sur le site SÉAO et dans le quotidien La Presse. L'ouverture des soumissions était le 1er juin 2015 à 14h au bureau du greffe. La validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours. Le montant des contingences prévu au contrat est de 10 %.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 14343 - 10 juin 2015 - Accorder un contrat à Entreprise Enviro Données - Enviro Data inc., pour les travaux de détection des raccordements inversés dans les arrondissements de Pierrefonds-Roxboro, L'Île-Bizard-Ste-Geneviève, Montréal-Nord, Anjou, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Ahunatic-Cartierville et Verdun - Somme maximale de 241 075,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14343 (2 soumissionnaires)

## DESCRIPTION

Le mandat consiste à enfumer les regards sanitaires propageant ainsi une fumée partout dans le réseau visé par l'inspection, de telle sorte que cette fumée s'échappera normalement par les événements sanitaires respectifs des résidences sélectionnées pour l'analyse. Pour les résidences où la fumée ne s'échappe pas, une équipe devra prendre rendez-vous avec les citoyens pour effectuer un test supplémentaire de traçage de confirmation. Dans le cadre de cette étape, l'équipe effectuera la coloration de l'eau de la résidence touchée afin de s'assurer qu'il y a effectivement inversion de raccordement. Le cas échéant, un plombier effectuera un estimé du coût des travaux lorsqu'il sera démontré que les résidences sont mal raccordées.

Le présent projet consiste à dépister 1897 bâtiments. Une évaluation des coûts de correction sera ensuite effectuée pour tous les bâtiments non conformes.

Deux options ont été introduites afin de prendre en compte un marché possiblement restreint dû à l'octroi du contrat précédent. L'option 1 considère le début des travaux en juillet tandis que l'option 2 considère le début des travaux en septembre.

## JUSTIFICATION

Il y a eu 5 preneurs du cahier de charges. De ce nombre, 4 soumissions ont été déposées et les 4 étaient conformes. Quant au cinquième preneur, nous n'avons pas été en mesure de connaître les raisons pour lesquelles il n'a pas déposé de soumission.

### Option 1 - Octroi du contrat en juillet

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Gainex inc.	228 751,39 \$		228 751,39 \$
Enviro Données – Enviro Data inc.	271 918,75 \$		271 918,75 \$
EnviroServices inc.	295 000,00 \$		295 000,00 \$
Avizo Experts-Conseils	316 677,62 \$		316 677,62 \$
Dernière estimation réalisée	303 504,54 \$		303 504,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			278 086,94 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / (la plus basse) x 100</i>	22%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	87 926,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme) / (la plus basse) x 100</i>	38%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	(74 753,15) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation) / (estimation) x 100</i>	-25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	43 167,36 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / (la plus basse) x 100</i>	19%

## Option 2 - Octroi du contrat en septembre

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Enviro Données – Enviro Data inc.	233 545,44 \$		233 545,44 \$
Gainex inc.	239 932,41 \$		239 932,41 \$
EnviroServices inc.	276 226,31 \$		276 226,31 \$
Avizo Experts-Conseils	316 677,62 \$		316 677,62 \$
Dernière estimation réalisée	303 504,54 \$		303 504,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			266 595,45 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / (la plus basse) x 100</i>			14%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>			83 132,18 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme) / (la plus basse) x 100</i>			36%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			(69 959,10) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation) / (estimation) x 100</i>			-23%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			6 386,97 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / (la plus basse) x 100</i>			3%

L'estimation détaillée a été réalisée par l'unité nord de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau à partir d'une analyse de travaux comparables déjà effectués dans

plusieurs arrondissements.

Les deux options ont été présentées en appel d'offres afin d'offrir une souplesse quant à la disponibilité des éventuels soumissionnaires. L'option 1 sera retenue puisque celle-ci contient la plus basse soumission conforme.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire (option 1) et l'estimé (-25%) s'explique principalement par les facteurs suivants:

#### Plombier (-17% de l'estimé global)

En ce qui concerne l'article 4 du bordereau, nous avons estimé le coût horaire du plombier, en tenant compte du marché actuel, à 130\$/h. Le taux moyen des 4 soumissionnaires est, de 110\$/h. Nous constatons que Gainex inc. a, quant à lui, soumissionné à un taux de 80 \$/h. Nous croyons que celui-ci tenait à être plus compétitif afin de se positionner sur le marché en tant que nouveau joueur.

#### Essais au traçage (-8% de l'estimé global)

Le marché de ce type de travaux étant peu connu, l'estimé de l'article 2 a été effectué en fonction de la moyenne des soumissions antérieures du projet de dépistage multi-arrondissements (15-14343). Le prix de la soumission de Gainex est toutefois un peu moins élevé.

Les contingences ont été fixées à 10% du prix de la soumission, soit 22 875,14 \$.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce contrat est assumé à 100% par la ville centre. La dépense totale est de 228 751,39 \$, taxes incluses, avant les contingences, et 251 626,53 \$, taxes incluses, en incluant les contingences.

Les crédits nécessaires proviendront de l'enveloppe discrétionnaire disponible au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 du Service de l'eau.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dépistage des raccordements inversés offre les avantages environnementaux suivants:

- Identification des différentes sources de contamination de nos cours d'eau;
- La mise en valeur et l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Le dossier contribue à l'élimination des raccordements inversés sur l'île de Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report de l'octroi du contrat pourrait compromettre la correction éventuelle des bâtiments dépistés dans ce présent contrat pour l'année 2015. Le délai du report de l'octroi du contrat viendrait donc limiter les interventions futures pour l'année en cours.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier comporte des enjeux de communication. Une stratégie a été soumise au Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: juillet 2015

Durée du contrat: 3 mois

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Véronique ROUSSIN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne GAGNON  
Ingénieur junior

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-02

Mathieu-Pierre LABERGE  
C/d gestion strategique des reseaux d'eau

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU  
Directrice - DGSRE

**Approuvé le :** 2015-06-22

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-22



**Dossier # : 1153334009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation pour les services de programmation des variateurs de vitesse à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 61 643,67 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 70 266,79 \$ taxes incluses - Fournisseur exclusif.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 70 266,79 \$, taxes incluses, pour les services de programmation des variateurs de vitesse à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
2. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à TMEIC inc., fournisseur exclusif, le contrat à cette fin, soit pour une somme de 61 643,67 \$, taxes incluses selon ses propositions du 6 et 25 mars 2015;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 10:35

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
 Directeur général adjoint  
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de gré à gré à TMEIC Corporation pour les services de programmation des variateurs de vitesse à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 61 643,67 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 70 266,79 \$ taxes incluses - Fournisseur exclusif.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est équipée de 17 pompes de relèvement des eaux usées; 8 groupes motopompes nord de 3000 HP et 9 groupes motopompes sud de 5000 HP. Huit de ces motopompes sont munis d'un variateur de vitesse à recouvrement d'énergie sur le système du rotor du moteur. Ces variateurs de vitesse ont été remplacés entre 2006 et 2009 par la compagnie TMEIC (anciennement TM GE Automation Systems Canada Corp.) dans le cadre du contrat 1511-AE.

L'alimentation électrique d'un moteur de groupe motopompe est effectuée via un démarreur à 4,16 Kv. En mai 2012, un bris survenu à l'équipement de contrôle d'un démarreur à 4,16KV a entraîné l'opération en mode transitoire du variateur du groupe motopompe #17 pendant 18 minutes après la commande d'arrêt et a provoqué un incendie de ce variateur. Celui-ci devra être remplacé et les coûts sont estimés à 1 million de dollars.

Depuis cet incident, des mesures de protection additionnelles ont été prises par le personnel de la Station afin d'interrompre, en cas de défaillance, l'alimentation principale des moteurs des sept variateurs encore en opération.

La Ville a également demandé à TMEIC de proposer des solutions pour améliorer le niveau de protection intrinsèque des variateurs mêmes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CE07 0025 - 1er mars 2007 - d'autoriser une dépense additionnelle de 510 626,97 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un variateur additionnel et de même technologie dans le cadre du contrat 1511-AE accordé à la compagnie TM GE selon ses propositions du 6 et 25 mars 2015, (CE05 0257), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 895 630,15 \$ à 3 406 257,12 \$, taxes incluses;

- CE05 0257 - 16 février 2005 - d'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, TM GE Automation Systems Canada Corp., le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 2 895 630,15 \$, taxes incluses, conformément aux plans et au cahier de charges préparés pour ce contrat, ainsi qu' à l'entente du 17 décembre 2004, jointe au présent dossier (soumission 1511-AE).

## **DESCRIPTION**

Les services de TMEIC seront exécutés par TMEIC en Virginie, États-Unis pour la partie programmation et TMEIC au Canada pour la mise en service sur place à la Station. Ces services incluent:

- la programmation des étages de puissance haute tension;
- la programmation de l'automate programmable;
- la mise en service sur le site.

Un montant de contingences de 8 623,12 \$ taxes incluses est aussi demandé pour pallier à tout imprévu de programmation et à une baisse du dollar canadien. Les travaux de programmation ont fait l'objet d'une proposition en dollars américains alors que les travaux sur le site sont en dollars canadiens (voir proposition en pièces jointes).

## **JUSTIFICATION**

Actuellement, lors d'une commande d'arrêt d'un groupe de motopompe variable, le variateur de vitesse passe à un mode transitoire pour un temps inférieur à une seconde. Ce mode transitoire prépare le variateur à perdre son alimentation mais génère toutefois une intensité excédentaire. Dans ce mode, le système ne peut donc fonctionner de façon prolongée sans risque d'endommager les équipements.

Après analyse et discussions avec la Ville, TMEIC propose de revoir la séquence d'arrêt des variateurs et de supprimer le mode transitoire d'arrêt. Par conséquent, lors d'une commande d'arrêt, si l'alimentation à 4,16KV n'est pas interrompue après un certain délai, le variateur de vitesse effectuera un transfert vers le mode de fonctionnement asynchrone du moteur et de ce fait, le variateur se mettra hors tension. Avec ces modifications, le variateur sera protégé de façon sécuritaire et permanente.

Seul le manufacturier du système TMEIC est en mesure de réaliser ces modifications puisqu'il détient les codes source de programmation de l'onduleur et du redresseur de chaque variateur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les services de programmation des variateurs incluant les contingences sont de 70 266,79 \$, taxes incluses, ou 64 162,95 \$ net de ristournes Cette dépense est prévue au PTI de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas accordé, il y aurait possibilité de subir de nouveaux bris des variateurs de vitesse ainsi qu'un risque d'incendie. Le coût de remplacement d'un variateur est de l'ordre du million de dollars.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Programmation: 10-15 semaines

Mise en service : 8 semaines

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-06-05

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2015-06-15**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-17



**Dossier # : 1153438007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Omni Sécurité pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées d'une durée de trente-six mois pour une somme maximale de 1 196 628.54 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-29-AE - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. D'accorder un contrat d'une durée de trente-six mois au montant de 1 196 628.54 \$, taxes incluses, à Omni Sécurité, plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-16 09:23

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153438007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à Omni Sécurité pour la fourniture de services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées d'une durée de trente-six mois pour une somme maximale de 1 196 628.54 \$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-29-AE - 4 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte traite la totalité des eaux usées du territoire de l'île de Montréal et est en opération 24 heures sur 24, 365 jours par année. La Station est un immense complexe industriel couvrant une superficie de 425 000 mètres carrés situé dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles. Une douzaine de bâtiments, de nombreux équipements à ciel ouvert et une flotte importante de véhicules occupent ce terrain. Environ 350 employés y travaillent de même que de nombreux entrepreneurs.

Pour contrôler les accès à son site et assurer une surveillance périodique de tous ses actifs le soir, la nuit, les fins de semaine et les jours fériés, la Station fait appel depuis plus de vingt ans à une firme spécialisée dans ce domaine. En plus des tâches de surveillance et de contrôle des accès, elle doit aussi effectuer divers travaux connexes tels que la pesée des camions, l'enregistrement des véhicules et des livraisons de produits chimiques, le contrôle des réceptions des boues de fosses septiques et des toilettes chimiques, l'émission des formulaires adéquats, rapports et autres. Ces services sont sous la responsabilité du Surintendant à l'administration et soutien à l'exploitation de la Station.

Le contrat en cours d'une durée de trente-six mois se terminera le 11 septembre 2015.

Considérant l'importance d'assurer la continuité de ce service pour les trois prochaines années, un appel d'offres public a été lancé le 22 avril 2015. Il a été publié sur le site SEAO et dans le journal La Presse. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mai 2015. La validité des soumissions est de 150 jours. Deux addenda furent émis dont un pour apporter des précisions sur le décret à utiliser lors de la soumission et un autre pour préciser le moment de la remise de l'attestation de conformité de la CSST. Le pourcentage des contingences prévu au contrat est de 10% du montant de la soumission avant taxes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG 12 0271 - 23 AOÛT 2012 - Résilier le contrat 040-025-AE de la firme Agence de sécurité Sécur-Action inc et accorder un contrat à la firme TRIMAX Sécurité inc. pour les services de gardiennage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte d'une durée de 36 mois au montant de 1 234 031,40\$ toutes taxes incluses - Appel d'offres public 040-026-AE - 4 soumissionnaires.

CG11 0250 - 25 août 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 376 299,73 \$ taxes incluses, pour les services de gardiennage à la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte dans le cadre de la prolongation d'une année supplémentaire à Agence de sécurité Sécur-Action inc; CE10 1262 - 11 août 2010 - Accorder à la firme Sécur-Action le contrat de service de gardiennage d'une valeur de 359 308,22 \$ taxes incluses;

## DESCRIPTION

Les services de gardiennage et de surveillance à la Station comprennent principalement :

- le contrôle des personnes et des véhicules à l'entrée principale; c'est-à-dire l'enregistrement des employés, des entrepreneurs et des fournisseurs;
- le contrôle des livraisons de produits chimiques, de matériel, de boues de fosses septiques et de toilettes chimiques;
- l'émission de différents formulaires (pesée des camions, prêt de clés à usage limité, etc.);
- le service de surveillance périodique des terrains, galeries souterraines et des bâtiments.
- le barrage/débarrage des portes donnant accès aux bâtiments.

## JUSTIFICATION

Sept entreprises se sont procurées les documents et quatre d'entre elles ont déposé une soumission. Nous ne détenons aucune information nous permettant d'expliquer pourquoi les trois autres preneurs de documents n'ont pas soumissionné.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Omni sécurité	1 090 175.82 \$	106 452.72 \$	1 196 628.54 \$
Neptune Security Services Inc.	1 166 553.60 \$	109 660.28 \$	1 276 213.88 \$
Trimax sécurité inc.	1 305 018.28 \$	124 891.19 \$	1 429 909.47 \$
Groupe de sécurité Garda SENC	1 360 526.36 \$	127 775.20 \$	1 488 301.56 \$
Dernière estimation réalisée	1 171 688.47 \$	117 168.85 \$	1 288 857.32 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 347 763.36 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			12.63 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			291 673.02 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			24.37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 92 228.78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-7.16 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			79 585.34 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	6.65 %
---	--------

L'écart entre la plus basse conforme et notre estimé est favorable de 7.16%. La compagnie Omni sécurité est une jeune compagnie qui oeuvre dans ce domaine depuis février 2014. La vérification des références soumises par cette firme s'est avérée très positive.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à la firme Omni sécurité au prix de sa soumission, soit 1 196 628.54 \$, taxes incluses.

L'adjudicataire recommandé a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 mai 2015. L'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 1 196 628,54 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2015 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau et seront priorisés aux budgets 2016 et suivants. Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 1 092 681,36 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (52 038,64 \$) et provinciale (51 908,54 \$).

La répartition annuelle des coûts du contrat est la suivante :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>Total</u>
Avant taxes	115 641,42 \$	346 924,27 \$	346 924,27 \$	231 282,85 \$	1 040 772,81 \$
Taxes incluses	132 958,73 \$	398 876,18 \$	398 876,18 \$	265 917,45 \$	1 196 628,54 \$
<b>Taxes nets - coûts pour l'agglomération</b>	<b>121 409,04 \$</b>	<b>364 227,12 \$</b>	<b>364 227,12 \$</b>	<b>242 818,08 \$</b>	<b>1 092 681,36 \$</b>

Cette dépense sera imputée comme suit :

**Division** : Entretien

**Objet de dépenses** : Autres services techniques / gardiennage et sécurité / Soutien

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources en assurant la sécurité du personnel et des actifs de la Station.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence d'agents de sécurité sur le site faciliterait le vandalisme et les vols. Il n'y aurait plus de contrôle sur les véhicules à l'entrée et à la sortie de l'usine. L'accès serait disponible à tous, en tout temps.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Entrée en service de la firme Omni sécurité: 12 septembre 2015

Fin du contrat: 11 septembre 2018

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel SHOONER  
Responsable approvisionnement et magasins

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-08

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

**Approuvé le :** 2015-06-08

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-15

**Dossier # : 1152547001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Etalex inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage pour le centre de distribution de la Ville de Montréal suite à un appel d'offres public 15-14388 (montant 122 940.59\$ - 2 soum.)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'octroyer un contrat à la firme Etalex inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage pour le centre de distribution de la Ville de Montréal, suite à l'appel d'offres public 15-14388 (montant 122 940.59\$ - 2 soum.) ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-19 11:28

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1152547001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'approvisionnement , Direction , Division logistique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Acte mixte
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à la firme Etalex inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage pour le centre de distribution de la Ville de Montréal suite à un appel d'offres public 15-14388 (montant 122 940.59\$ - 2 soum.)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En septembre 2014, Le Centre de distribution qui était situé au 955 Louvain Est a déménagé au 9701 rue Colbert à Anjou, suite à un important dégât d'eau survenu en janvier de la même année.

Le nouvel emplacement est un entrepôt ayant moins de superficie (6 762 mètre carré, au lieu de 9 219 mètre carré), mais comportant une hauteur libre de 23,4 pieds au lieu de 10 pieds. La stratégie d'aménagement de l'entrepôt fut donc conçu en deux phases pour s'assurer de bien circonscrire le besoin compte tenu de ce nouvel environnement: d'abord les palettières simple profondeur pour les produits de grandeurs standard et par la suite, les palettières et porte-à-faux pour les produits surdimensionnés (par exemple: fut de circulation, tuyaux ductiles). Ces produits surdimensionnés sont actuellement entreposés à l'extérieur, ces nouveaux équipements permettront l'entreposage à l'intérieur afin de les protéger et de rendre leur manipulation plus sécuritaire.

Le centre de distribution temporaire permet la mise en place des bases solides requises au nouveau modèle de distribution intégré de la Ville de Montréal.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE14 1057 - 2 juillet 2014 - Octroyer un contrat à la firme Équipement BONI inc. pour l'acquisition, la livraison et l'installation d'un système de rayonnage et de palettières pour le nouveau centre de distribution de la Ville de Montréal situé au 9701, rue Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 328,959.95\$, taxes incluses - Appel d'offres public (14-13703) - (2 soumissionnaires conformes).

CG14 0154 - 27 mars 2014 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de Sreit (Central no.3) LTD., un espace d'entrepôt d'une superficie d'environ 7 216,62 mètres carrés, situé au 9701, rue Colbert, à des fins de centre de distribution, pour un bail de 9 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2023 - Dépense totale de 7 829 186,03 \$, taxes

incluses, pour le terme du bail / Ajuster la base budgétaire du Service de l'approvisionnement de 2015 à 2023.

## DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise la conclusion d'un contrat pour l'acquisition de trois groupes d'articles : le rayonnage, les porte-à-faux et les grilles de protection arrière. Ces équipements sont requis, pour l'entreposage des produits dont la dimension est hors normes (les feux de circulation, fûts et potences de luminaires, divers tuyaux, etc.), afin d'optimiser l'utilisation de l'espace du local lequel, par sa hauteur, permet un stockage volumétrique.

De plus, ces équipements permettront à la Ville d'être en conformité avec "Le Guide de prévention - La sécurité des palettiers" produit par la CSST en 2005.

## JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres public 15-14388, deux (2) des six (6) firmes s'étant procurées les documents sur SEAO ont déposé une soumission. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 avril 2015. Elles ont toutes été jugées conformes.

Soumissionnaires conformes	Groupe 1 Rayonnage	Groupe 2 Porte-à-faux	Groupe 3 Grilles de protection arrière	Total (avec taxes)
Etalex inc.	51 124,64 \$	52 947.35 \$	18 868.60 \$	122 940.59 \$
Les Systèmes Espaces/Max inc.	64 858.32 \$	83 931.75 \$	41 391.00 \$	190 181.07 \$
Estimation interne				172 462.50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				156 560.83 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse x 100)				27.35 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme- la plus basse conforme)				67 240.48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)				54.69 %
Écart entre l'estimation interne et la plus basse conformes (\$) (la plus basse conforme- l'estimation interne)				- 49 521.91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus basse conforme - l'estimation) / l'estimation x 100)				-28.71 %

Suite à l'évaluation des soumissions, il est recommandé d'accorder le contrat à la firme Etalex inc. qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

L'écart entre le montant soumis et l'estimation initiale est basé sur les informations recueillies auprès du consultant effectuant le plan d'aménagement #14-137-D104-V01-27ju14-concept-CDM-ColbertRFQ.dwg (LIDD Consultants inc.). Cette firme a estimé de façon très conservatrice le coût total du système de rayonnage et de palettiers en fonction de son expérience et de contrats similaires effectués aux cours des dernières années. Il est à noter que cette firme n'est pas lié à l'industrie de détail et n'a pas accès au prix réel du marché tel que l'acier.

Cette mise à niveau des équipements dans ce nouvel espace permettra d'une part, une amélioration importante du volet santé et sécurité au travail du personnel de la logistique. D'autre part, il sera plus facile d'optimiser le processus opérationnel de la gestion et de la distribution des stocks.

Le mode d'adjudication se fait par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun de ces groupes, tel que prévu à l'appel d'offres.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense est prévue au budget des dépenses d'améliorations locatives du 9701 Colbert.

Pour la réalisation du projet, les sommes ont déjà été créditées lors du sommaire antérieur 1144069002 et sont prévues au PTI 2015-2017 du service des la gestion et de la planification immobilière.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission du bon de commande suite à l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Carlos MANZONI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marc-André DESHAIES  
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-06-08

Maline GAGNÉ-TRINQUE  
c/d logistique d'approvisionnement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Pierre TRUDEL  
Directeur de l'approvisionnement  
**Tél :** 514 868 4433  
**Approuvé le :** 2015-06-18



**Dossier # : 1156758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSIsoft, LLC, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant Information), utilisé pour faire un suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable, pour la somme maximale de 51 042,93 \$CAN, taxes incluses

Il est recommandé :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft, LLC, détenteur des droits exclusifs du logiciel PI (Plant information), pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour de ce logiciel, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 51 042,93 \$ CDN, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme datée du 27 février 2015;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:09

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156758001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSIsoft, LLC, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour du logiciel PI (Plant Information), utilisé pour faire un suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable, pour la somme maximale de 51 042,93 \$CAN, taxes incluses

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) opère six usines de filtration ainsi que les réservoirs et le réseau des conduites principales pour la distribution d'eau potable à travers l'île de Montréal. Au fil des ans, plusieurs systèmes d'acquisition de données et de contrôle de supervision (SCADA) ont été implantés dans les usines. Ces systèmes permettent de visualiser en temps réel les données provenant des milliers de capteurs automatiques présents à travers les différentes étapes du processus de traitement de l'eau, de gérer les conditions d'alarme et d'ajuster les conditions d'opération afin de satisfaire les besoins de production et de distribution. Ces données sont emmagasinées et après un certain temps sont soit archivées, soit détruites afin de laisser la place aux données plus récentes. Le logiciel PI (Plant Information) de la compagnie OSIsoft LLC est un système de conservation de données historiques et de déploiement des données d'usine captées en temps réel permettant aux ingénieurs, gestionnaires, personnel de l'opération et de l'entretien de faire un suivi des opérations en temps réel, de réaliser des études et des simulations de procédés en temps différé et de retracer les événements, les pannes et les comportements des divers procédés en les recherchant dans les données historiques.

La DEP a acquis en 2009 un système PI de 5 000 points, en vue de collecter, conserver en historique et déployer les données des divers systèmes de contrôle de procédés des usines de production d'eau potable identifiés SCADA.

En 2010 la DEP a acquis une nouvelle version de PI nommée PI HA (High Availability) avec 15 000 points de plus, laquelle permet d'avoir une redondance du logiciel PI et du serveur

sur lequel il est installé. Ceci garantit une continuité opérationnelle et empêche la perte des données en cas de panne.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Bon de commande DEP4980 – Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC pour l'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2014 au 30 avril 2015, au montant total de 37 026,28 \$ US.

CG12 0385 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel PI-HA (version Haute Disponibilité) et l'entretien annuel de cette licence, pour une somme maximale de 62 432,85 \$, taxes incluses, portant la valeur cumulée des contrats à 254 697,03 \$, taxes incluses (Fournisseur unique)

CE11 0467 - 6 avril 2011 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à OSIsoft LLC, fournisseur unique, pour le service d'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI, pour une période de un an, au prix total approximatif de 55 008 \$ US, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 21 décembre 2010.

CG10 0358 - 28 octobre 2010 - Octroyer un contrat à OSIsoft LLC. pour la mise à niveau des logiciels PI existants aux Directions de l'épuration des eaux usées et de l'eau potable et leur migration vers une version redondante PI High Availability (PI HA) - Dépense totale de 108 732,49 \$ CDN, taxes incluses (92 625 \$ US avant taxes) - Fournisseur unique

CG09 0505 - le 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à OSIsoft LLC. pour l'acquisition d'une licence logicielle additionnelle PI (de 5000 points) et son entretien annuel - Dépense totale de 83 531,69 \$, non taxable (Fournisseur unique)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à OSIsoft, LLC, fournisseur unique, pour le service d'entretien annuel et la mise à jour du logiciel PI, pour une période d'un an. Le renouvellement du contrat de service du logiciel PI permettra d'obtenir les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel, le remplacement sans frais des interfaces obsolètes, un support par courriel ou téléphone 24/7 et des sessions de formation.

## **JUSTIFICATION**

La compagnie OSIsoft LLC, localisée à San Leandro en Californie, est propriétaire du logiciel PI. Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance.

Considérant que:

- l'acquisition de ce service est nécessaire pour l'obtention des mises à jour et du support en cas de panne;
- la compagnie OSIsoft LLC possède les droits exclusifs sur ce logiciel;
- il est un outil essentiel pour optimiser la performance des équipements et l'atteinte d'objectifs opérationnels;
- le prix soumis représente une augmentation de 1,8 % depuis 2013;

La firme OSIsoft LLC nous a fait parvenir le 27 février 2015 une proposition au montant de 51 042,94 \$ CAN, taxes incluses, (basé sur un taux de change de 1.2435 \$ CAD/US en date du 9 juin 2015). Une copie de la proposition est jointe au présent dossier.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant total du contrat à accorder est de 51 042,94 \$ CAN, incluant les taxes.  
Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette entente d'entretien et de mise à jour continue du logiciel PI, il ne serait plus possible d'obtenir le support requis lors de pannes. Il s'en suivrait une perte de données essentielles au bon fonctionnement des opérations des usines de filtration de la DEP.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Pas d'opérations de communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 30 juin 2015

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

*A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.*

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des technologies de l'information , Direction (Guy ARNOULD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Qiong FAN  
Analyste en informatique

Marie-Josée GIRARD  
C/d Ingénierie

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Babak HERISCHI  
Directeur de l'eau potable

**Approuvé le :** 2015-06-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-19



**Dossier # : 1156406002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division commercialisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau pour la fourniture de repas légers destinés à la revente aux restaurants du Jardin botanique de Montréal pour un montant maximal de 86 387,50 \$ taxes incluses.

1. d'accorder un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau pour la fourniture de repas légers destinés à la revente aux restaurants du Jardin botanique de Montréal, au prix de sa soumission et selon les termes de la convention afférente;
2. d'autoriser une dépense maximale à cette fin de 86 387,50 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre.
3. d'autoriser Mathieu Bolduc, chef de division Commercialisation au service Espace pour la vie, à signer la convention.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-19 14:14

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156406002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'Espace pour la vie , Direction , Division commercialisation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto Plateau pour la fourniture de repas légers destinés à la revente aux restaurants du Jardin botanique de Montréal pour un montant maximal de 86 387,50 \$ taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant le plus grand complexe muséal en sciences de la nature au Canada, Espace pour la vie accueille environ deux millions de visiteurs par an, auxquels il propose un service de restauration complémentaire à ses activités. En lien avec la mission des institutions, axée sur le développement durable, le service Espace pour la vie a le souci d'offrir à ses visiteurs une nourriture saine, de provenance majoritairement locale. Par ailleurs, les revenus générés par la restauration au Jardin botanique contribuent significativement à l'atteinte des objectifs d'autofinancement d'Espace pour la vie (1 224 088\$ en 2014).

Actuellement, au Jardin botanique, il existe deux points de service alimentaire opérés par la division Commercialisation du service Espace pour la vie : le restaurant du Jardin Botanique et le café terrasse de l'Insectarium. Au restaurant principal du Jardin botanique, la plupart des mets, de type "menu du jour", sont cuisinés et préparés sur place, quotidiennement, pendant la saison haute qui débute au mois de mai et se poursuit jusqu'au 31 octobre. Au café-terrasse de l'Insectarium, dans le but de contrôler les coûts de main d'oeuvre et de répondre à la demande des visiteurs, on offre un menu plus léger, de type "boîte à lunch". Ces items, qui sont vendus à haut volume, sont achetés prêts pour la revente.

Par les années passées, les fournitures alimentaires destinées à être revendues au café terrasse de l'Insectarium étaient achetées auprès de fournisseurs locaux, suite à un processus d'appel d'offres. Le principe d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire ne garantissait pas toujours une qualité suffisante et constante. Pour 2015, l'opportunité de parvenir à une entente avec un organisme à but non lucratif a été explorée. Un partenariat de ce type permettait potentiellement de s'allier avec une entreprise partageant les mêmes valeurs de développement durable et de consommation responsable que prône la Division de la commercialisation du service Espace pour la vie.

Après une analyse et des échanges avec différents organismes à but non-lucratif du secteur alimentaire montréalais, Resto Plateau s'est rapidement démarqué par ses compétences, son expérience et sa capacité démontrée à répondre à la grande demande en sandwiches, salades et repas légers que génèrent, en haute saison, les opérations de restauration au café terrasse de l'Insectarium.

Resto Plateau est une entreprise d'insertion sociale et professionnelle créée en 1992 et

située au cœur du Plateau Mont-Royal. Sa mission est de combattre la pauvreté et l'exclusion des personnes qui sont sans emploi. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie de développement économique communautaire en partenariat avec les organismes de son milieu. Le Resto Plateau réalise sa vocation économique sur la base d'objectifs sociaux.

L'offre de service proposée par Resto Plateau est favorable notamment en raison de ses tarifs qui correspondent aux prix actuel du marché. En effet, après une période de négociations, la proposition faite par Resto Plateau a été jugée acceptable en tenant compte des estimations faites à l'interne et des tarifs payés antérieurement pour les besoins de fourniture alimentaire du café terrasse de l'Insectarium.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 1029 (2015-06-03): Accorder au seul soumissionnaire H.A Vaillancourt, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de produits de viandes, volailles, poissons et crustacés aux restaurants du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 51 678,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14357 (#1156406001).  
DG156406002 (2015-05-13) : Accorder un contrat à la firme Boulangerie Multi-Pains (9163-0111 Québec Inc) pour la fourniture de produits de boulangerie aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 15-14272 – 1, un soumissionnaire, et autoriser une dépense à cette fin de 26 830,30 \$, plus les taxes pour un total de 30 848,14 \$. (# 2156406002)

DG146406001 (2014-05-27) : Accorder un contrat à la firme Produits laitiers D.C.M. (9049-6720 Québec Inc) pour la fourniture de crème glacée aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13374 – 5, cinq soumissionnaires, et autoriser une dépense à cette fin de 78 003,40 \$, plus les taxes, pour un total de 89 684,41 \$. (# 2146406001)

DG146406002 (2014-05-30) : Accorder un contrat à la firme Cuisine fraîcheur urbaine pour la fourniture de sandwiches, salades et boîtes à lunch santé aux restaurants du Jardin botanique de Montréal au prix et aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13452 – 4, quatre soumissionnaires, et autoriser une dépense à cette fin de 86 167,50 \$, plus les taxes, pour un total de 99 071,08 \$. (# 2146406002)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel vise à conclure un contrat avec l'organisme à but non lucratif Resto-Plateau pour la fourniture de repas légers pour emporter (sandwichs, salades-repas et boîtes à lunch santé), destinés à la revente aux clients des points de service alimentaire du Jardin botanique, entre la signature de l'entente et le 31 octobre 2015.

Ces fournitures alimentaires seront livrées directement au restaurant du Jardin botanique de Montréal. La variété des produits détaillés dans le devis répond à différents critères: une nourriture saine, principalement locale et de qualité, la moins transformée possible. Par ailleurs, les aliments offerts respectent les normes du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), qui doivent s'appliquer dans le domaine alimentaire, que ce soit pour la transformation, la conservation et le transport.

## **JUSTIFICATION**

Ce contrat peut être accordé de gré à gré à l'organisme à but non lucratif Resto-Plateau, conformément au paragraphe 2.1<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités*

et villes ( voir la convention pour fourniture de repas léger jointe à l'intervention du service des Affaires juridiques).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats effectués auprès du fournisseur retenu se feront selon les besoins aux divers points de vente alimentaire et selon les disponibilités budgétaires, pour un montant maximal de 86 387,50 \$ taxes incluses. Les sommes requises pour effectuer ces acquisitions sont prévues au budget de fonctionnement de la division Commercialisation du Service Espace pour la vie, plus précisément dans le budget affecté aux restaurants du Jardin botanique de Montréal (marchandises pour fins de revente). Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

En 2015, les revenus prévisionnels des restaurants du Jardin botanique de Montréal s'élèvent à 1 065 000 \$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En lien avec la mission d'Espace pour la vie, les restaurants du Jardin botanique s'engagent à respecter les principes du développement durable, notamment dans le cadre de ces stratégies d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles :

- Production locale (provenant du Québec);
- Provenant du terroir;
- Produits de saison;
- Production biologique, respectueuse de l'environnement;
- Production équitable;
- Utilisation de « vraie » vaisselle;
- Compostage et recyclage.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'entente n'est pas accordée, Espace pour la vie ne pourra suffire à la demande et approvisionner ses points de service alimentaire. Il est à noter qu'environ 40 % des revenus du restaurant du Jardin Botanique de Montréal proviennent de ce type de fournitures alimentaires. Il en résulterait une perte de recettes pour la Ville et une grande insatisfaction des visiteurs du site.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Acceptation prévue de l'entente par le comité exécutif : juin 2015.

Achats des fournitures alimentaires auprès du fournisseur Resto Plateau: jusqu'à la fin octobre 2015 (fermeture des restaurants pour la basse saison).

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Fernando CONCILIO)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Denis PELLAND  
c/s restauration - espace pour la vie

**ENDOSSÉ PAR**      Le : 2015-06-17

Mathieu BOLDUC  
Chef de division commercialisation restaurants  
et boutiques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE  
Directeur  
**Tél :**                      514 872-1450  
**Approuvé le :**        2015-06-19



**Dossier # : 1150206004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à M3P SERVICES CONSEILS pour la fourniture d'un consultant en gestion du changement pour une somme maximale de 70 315,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14441 - 3 soumissionnaires / Approuver une convention à cette fin

D'autoriser une dépense maximale de 70 315,84 \$ (taxes incluses) pour la fourniture de services professionnels en gestion du changement afin d'appuyer sles gestionnaires du Module de l'Assurance Qualité dans la révision des processus et traitements avec les unités partenaires du Service de police de la Ville de Montréal (appel d'offres sur invitation 15-14441 - 3 soumissionnaires);

D'approuver la convention avec M3P SERVICES CONSEILS;

D'accorder, à cette fin, un contrat à M3P SERVICES CONSEILS, plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage, au prix et aux conditions de sa soumission, soit au prix total approximatif de 70 315,84 (taxes incluses);

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-16 10:26

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150206004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de police de Montréal , Direction des opérations - Activités de soutien , Direction , Division Ressources informationnelles-Développement des technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à M3P SERVICES CONSEILS pour la fourniture d'un consultant en gestion du changement pour une somme maximale de 70 315,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 15-14441 - 3 soumissionnaires / Approuver une convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Module assurance qualité (MAQ) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a la responsabilité de s'assurer que les données policières répondent adéquatement au soutien des activités opérationnelles et exigences légales.

Suite au dépôt du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal en 2013, l'offre de service du MAQ a été revue de manière à permettre à l'organisation de prendre les moyens pour répondre à ses responsabilités. Un plan d'action a été mis de l'avant afin d'améliorer certains processus et traitements auprès des unités partenaires.

L'appel d'offres sur invitation portant le numéro 15-14441 s'est tenue du 24 avril au 8 mai 2015. Il y a donc eu un délai de 14 jours civils pour la préparation et le dépôt des documents par les soumissionnaires. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre vingt (180) jours calendrier à compter de l'ouverture des soumissions.

L'objet du présent dossier est d'autoriser l'octroi d'un contrat de services professionnels, soit un consultant en gestion du changement, pour appuyer les gestionnaires du MAQ dans la révision des processus et traitements avec les unités partenaires à la firme M3P SERVICES CONSEILS.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## DESCRIPTION

Afin d'appuyer les gestionnaires du MAQ dans la révision des processus et traitements, le SPVM requiert des services d'un professionnel en gestion du changement. Le chargé de projet affecté au contrat devra avoir de fortes habiletés en matière de gestion du changement, car il aura la responsabilité de promouvoir l'offre de service du MAQ auprès des différentes unités administratives du SPVM ayant un rôle à jouer au niveau de la qualité des données policières et pour les assister dans la mise en place des nouvelles façons de faire. Ainsi, il rencontrera les chefs d'unité, les superviseurs, les agents ainsi que les employés civils de chacune de ces unités afin d'analyser les façons de faire, de détecter les lacunes et d'y apporter des pistes de solution qui rendront l'organisation plus performante en matière de qualité des données policières.

Les livrables spécifiques pour ce mandat peuvent être détaillés comme suit :

- Le professionnel devra produire et faire approuver un plan de gestion de changement. Il doit, par la suite, soumettre et suivre un plan d'actions afin de mener à terme le mandat qui lui est confié.
- Il devra produire de façon hebdomadaire, l'état d'avancement des travaux, identifier les risques anticipés ainsi que les solutions afin d'y remédier.
- Il devra évaluer les activités pour lesquelles l'organisation n'y retire aucune plus-value, soumettre un plan de correctifs visant une efficacité marquée.

## JUSTIFICATION

Il est nécessaire de faire appel à un consultant en gestion du changement afin que la révision des processus et le traitement des données du SPVM soit analysés, traités et documentés.

La révision du processus de la qualité des données policières pour l'ensemble du SPVM requiert l'analyse des processus et la révision de procédés d'une dizaine d'unités administratives. Cette révision implique des changements de rôle et de fonctions tant au niveau des unités administratives que des personnes, d'où le besoin d'un consultant en gestion du changement. Le déploiement du système M-IRIS, plus précisément le volet enquête, devra être pris en compte dans l'analyse puisque celui-ci tend à modifier les processus de travail.

Le rapport du vérificateur général datant du 2013 recommandait, de plus, le recours à une ressource dédiée à la gestion du changement.

L'appel d'offres public 15-14441 s'est déroulé du 24 avril au 8 mai 2015. Sept (7) firmes ont été invitées et il y a eu 3 soumissionnaires dont un non conforme.

<b>Soumission conformes</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autres (préciser)</b>	<b>Total</b>
1. M3P SERVICES CONSEILS	70 315.84 \$		70 315.84 \$
2. COFOMO	82 825.12 \$		82.825.12 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	72 318.00 \$		72 318.00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(Total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i>			76 570.48 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse/la plus basse) X 100</i>	8.89%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	12 509.28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme / la plus basse) X 100</i>	17.80%
Écart entre plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – l'estimation)</i>	-2 000.16 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>(la plus basse conforme – estimation / estimation) X 100</i>	-2.76%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Accorder un contrat de services professionnels de 70 315,84 \$ (taxes incluses) à M3P SERVICES CONSEILS pour la fourniture de services professionnels, soit un consultant en gestion du changement pour appuyer les gestionnaires du Module assurance qualité dans la révision des processus et traitements avec les unités administratives du SPVM, pour une période de 26 semaines à partir de la date d'octroi du contrat ou d'un maximum de 850 heures.

Les imputations budgétaires complètes sont inscrites dans l'intervention de la Division du conseil et du soutien financier du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique, Service de police, article 19 paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si le contrat n'est pas octroyé, il deviendra difficile de réaliser l'ensemble des recommandations émises par le vérificateur général de la Ville de Montréal. Le plan d'action à réaliser comporte à la fois un volet de gouvernance et de processus. Dans ce contexte, l'absence d'un tel candidat rendra la réalisation du plan d'action difficile, et par le fait même, risque de compromettre la mise en place de la totalité des recommandations émises par le vérificateur général de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'échéancier global du projet se résume comme suit :

- Octroi du contrat : dès l'approbation du dossier décisionnel ;

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane BÉLANGER  
Inspecteur-chef  
Division des communications opérationnelles  
et information policière

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-29

Claude BUSSIÈRES  
Assistant-directeur  
Service des patrouilles spécialisées et  
communications opérationnelles

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Didier DERAMOND  
Directeur adjoint  
Directions des opérations - Activités de soutien

**Approuvé le :** 2015-06-12

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Marc PARENT  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-15



**Dossier # : 1151805001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Systématix Technologies de l'Information inc., pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige, pour une somme maximale de 172 060,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14451 - 4 soumissions conformes

Il est recommandé :

1- d'accorder un contrat par lequel Systématix Technologies de l'information inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le développement dans le cadre du projet Planif-Neige, pour une somme maximale de 172 060,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14451;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-21 11:06

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1151805001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Systématix Technologies de l'Information inc., pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige, pour une somme maximale de 172 060,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public # 15-14451 - 4 soumissions conformes

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le projet Planif-Neige consiste à implanter un système de planification des parcours et de suivi de l'avancement du chargement de la neige afin d'informer les citoyens des interdictions de stationner lors des opérations de chargement.

La solution de planification (Planif-Neige) a été développée par le Service des technologies de l'information (STI) et déployée en mode pilote à l'hiver 2014-2015, dans les cinq (5) arrondissements suivants :

- Ahuntsic - Cartierville;
- Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce;
- Mercier - Hochelaga - Maisonneuve;
- Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension;
- Ville-Marie.

La solution Planif-Neige est utilisée par les arrondissements pour saisir les parcours de chargement de la neige, ainsi que pour planifier les travaux et en effectuer le suivi. Les données de cette application sont ensuite publiées aux citoyens via une application mobile (Info-Neige) qui a été développée par une firme externe et sur une carte disponible sur le site web de la Ville de Montréal. L'application mobile Info-Neige a été téléchargée plus de 50 000 fois lors de l'hiver 2014-2015, témoignant du réel désir des citoyens d'obtenir l'information sur la planification et l'avancement du chargement.

Suite à la phase pilote, plusieurs modifications à l'application Planif-Neige ont été identifiées. Ces modifications sont essentielles au déploiement de l'application à l'échelle de la Ville et nécessitent l'accompagnement de ressources externes.

Un appel d'offres public portant le numéro 15-14451 a été annoncé dans SÉAO, affiché dans La Presse et lancé le 6 mai 2015.

Le 19 mai 2015, un addenda a été émis pour répondre à une question concernant l'exécution du contrat.

L'ouverture des soumissions s'est faite le 25 mai 2015; un peu plus de 2 semaines ont été accordées aux soumissionnaires pour préparer leurs soumissions qui sont valides pour 180 jours calendrier après ouverture.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à la firme Systématix Technologies de l'Information inc., pour la fourniture de services professionnels de développement dans le cadre du projet Planif-Neige.

### DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

### DESCRIPTION

Les ressources professionnelles auront comme responsabilités principales de compléter les analyses fonctionnelles et la documentation technique, d'effectuer la réalisation des modifications et finalement d'effectuer les essais requis.

Selon les estimations, l'effort est d'environ 1000 heures pour l'analyste fonctionnel et 1000 heures pour le programmeur-analyste, pour un total de 2000 heures combinées. Le contrat est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, conformément au processus de sélection en vigueur.

### JUSTIFICATION

Sur un total de 15 preneurs du cahier des charges, 4 preneurs (27%) ont déposé des offres alors que 11 (73%) n'ont pas soumissionné. La seule firme qui a indiqué la raison de son désistement a mentionné un carnet de commandes plein.

À la suite de l'analyse des soumissions par le comité de sélection, les quatre (4) firmes ayant soumissionné ont été retenues. Les enveloppes de prix ont été ouvertes afin de déterminer la note finale pour la recommandation du comité de sélection.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Systématix	172 060,09 \$		172 060,09 \$
Cofomo	184 373,91 \$		184 373,91 \$
Fujitsu	225 351,00 \$		225 351,00 \$
CGI	188 742,96 \$		188 742,96 \$
Estimation confidentielle	196 188,08 \$		196 188,08 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			192 631,99 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>			12 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			53 290,91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i>			31 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation confidentielle (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(24 127,99) \$

Écart entre la plus basse conforme et l'estimation confidentielle (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i>	(12) %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	12 313,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i>	7 %

L'écart constaté entre l'estimation et la soumission de la firme Systématix peut s'expliquer par la méthode d'estimation qui était basée sur les coûts des ressources comparables présentement utilisés dans des projets similaires à la Ville de Montréal.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense de 172 060,09 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2015-2017 du STI au projet 74810 - Planif-Neige. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi du contrat selon le calendrier prévu permettra de:

- Livrer les améliorations requises à l'application Planif-Neige à temps pour la saison hivernale 2015-2016;
- Déployer la solution dans tous les arrondissements intéressés;
- Faciliter la prise en charge et l'utilisation de la solution par les utilisateurs, lors des opérations de déneigement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

ACTION	ÉCHÉANCE
Présentation au comité exécutif	30 juin 2015
Sélection des candidats	Juillet 2015
Début des travaux	Août 2015
Fin des travaux	Décembre 2015

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Annie CHICOINE  
Chef de section

**ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT  
Chef de division

Le : 2015-06-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain PERRAS  
Directeur du service des technologies de  
l'information

**Tél :**

**Approuvé le :** 2015-06-19



**Dossier # : 1153334013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MDA Architectes pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement du laboratoire d'analyses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 68 467,60 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 78 737,74 \$ taxes incluses - Appel d'offres 15-14405 - 2 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 78 737,74 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement du laboratoire d'analyses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte incluant un montant pour contingences de 10 270,14 \$ taxes incluses;
2. d'approuver un projet de convention par lequel MDA Architectes. firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture pour le réaménagement du laboratoire d'analyses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 68 467,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-15405 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 08:46

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1153334013**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à MDA Architectes pour les services professionnels en architecture pour le réaménagement du laboratoire d'analyses à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 68 467,60 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 78 737,74 \$ taxes incluses - Appel d'offres 15-14405 - 2 soumissionnaires / approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de la construction du bâtiment administratif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (la Station) en 1976, le laboratoire de chimie occupait un espace d'environ 750 mètres carrés. En 1994, les locaux ont été réaménagés afin d'intégrer des bureaux pour les ingénieurs de procédés. Le laboratoire de chimie et les bureaux des chimistes et techniciens occupent actuellement un espace d'environ 650 mètres carrés et ce malgré l'ajout d'instruments de mesure et d'équipements.

Le fonctionnement du laboratoire de chimie actuel est assuré par 6 techniciens, 1 aide technicien, 3 technologues, 2 chimistes et une microbiologiste dont l'objectif principal est :

- d'assurer la protection de l'environnement et des écosystèmes en produisant les analyses requises par le Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- d'améliorer les procédés par des programmes d'optimisation et de caractérisation établis avec les divisions Entretien et Opération de la Station;
- de réaliser le suivi et l'étalonnage des instruments de mesure et des analyseurs en opération à la Station;
- de contrôler la qualité des produits chimiques utilisés pour ses opérations.

De nouvelles exigences réglementaires provenant du MDDELCC, du ministère des Affaires

municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et du Programme d'accréditation des laboratoires d'analyse (PALA) modifieront la mission actuelle du laboratoire. En outre, il est requis d'ajouter une section de microbiologie et d'aménager de nouvelles salles pour supporter l'unité pilote de la désinfection dont le démarrage est prévu pour 2016.

**Étapes du projet de réaménagement du laboratoire d'analyses de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte**

<b>Étapes complétées :</b>	Date de début	Date de fin
Étude d'avant-projet par la firme Phytronix	Avril 2014	Janvier 2015
<b>Étapes faisant l'objet du présent dossier :</b>		
Sélection des architectes pour la préparation de plans et devis détaillés	Avril 2015	Juin 2015
<b>Étapes à venir :</b>		
Conception : Préparation des plans et devis en architecture et ingénierie.	Juillet 2015	Octobre 2015
Construction : Sélection d'un entrepreneur et travaux de réaménagement du laboratoire	Novembre 2015	Septembre 2016

Un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture a été lancé le 22 avril 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 mai 2015. La validité des soumissions est de 180 jours. Un addenda a été émis.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG13 0475 du 19 décembre 2013 – approuver un projet de convention par lequel Phytronix Technologies Inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'étude d'un concept d'aménagement du laboratoire environnemental de la Station d'épuration Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 168 582,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12328 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier concerne l'octroi d'un contrat de services professionnels à la firme MDA Architectes pour l'élaboration des plans et devis d'architecture détaillés ainsi que les services durant la construction.

Plus spécifiquement, la firme devra s'assurer d'intégrer un nouveau laboratoire de microbiologie aux installations existantes tout en maximisant l'utilisation des espaces communs des deux laboratoires.

De plus, la firme devra respecter le concept d'aménagement élaboré lors de l'avant-projet. Le nouvel aménagement tiendra compte à la fois des meilleures pratiques actuelles de l'industrie, de la complexité du parc d'instruments de mesure et de l'espace disponible.

Le contrat inclut:

- les plans et devis en architecture à des étapes préliminaires, émis pour soumission et construction;

- les estimations des coûts de construction de classe 'C' et de classe 'A' durant la phase de conception;
- les rapports d'inspection et les certificats d'acceptation des travaux lors de la phase de construction.

Un montant pour contingences correspondant à 15 % (10 270,14 \$ taxes incluses) de la valeur du contrat n'avait pas été inscrit au bordereau de soumission. Un montant correspondant à cette valeur a donc été ajouté pour pallier à tout imprévu et porte le montant total du contrat à 78 737,74 \$ taxes incluses.

## JUSTIFICATION

- Depuis 2011, le nombre d'analyses s'est accru de façon importante et à cet effet le nombre de techniciens est passé de 4 à 7;
- La dégradation du mobilier, du revêtement de plancher et de la plomberie représentent un risque pour la manipulation des produits chimiques dangereux;
- L'accès sans cloisons et sans portes entre les bureaux et le laboratoire permet à tout employé d'entrer directement dans le laboratoire sans contrôle;
- Une entente de financement entre le MAMOT et la Ville pour la construction de l'usine d'ozonation exige l'évaluation de la concentration en coliformes fécaux de l'effluent. Pour effectuer ce type d'analyses, l'aménagement d'un nouveau laboratoire de microbiologie est requis;
- L'intégration d'un nouveau laboratoire de microbiologie va réduire d'autant l'espace occupé par le laboratoire de chimie et nécessitera un aménagement plus efficace de l'espace disponible. De plus, l'ajout de nouveaux analyseurs et instruments de mesure nécessitera une salle fermée dont la température et l'humidité seront contrôlées;
- Pour être accrédité par le PALA et répondre aux exigences de l'entente avec le MAMOT, le laboratoire de microbiologie devra répondre à un niveau de confinement # 2 (salle isolée à accès limité avec des facilités de décontamination et de désinfection des déchets dont il faudra disposer après analyse). Il n'existe pas actuellement d'espace répondant à ces exigences à la Station.

Cinq (5) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux ont déposé une soumission.

<b>Tableau d'analyse des soumissions</b>				
<b>Firmes soumissionnaires</b>	<b>Prix (avec taxes)</b>	<b>Contingences (avec taxes)</b>	<b>Total (avec taxes)</b>	<b>Pointage final</b>
<b>1. MDA Architectes</b>	<b>68 467,60 \$</b>	<b>N/A</b>	<b>68 467,60 \$</b>	<b>18,21</b>
2. Réal Paul Architecte	160 965,00 \$	N/A	160 965,00 \$	7,73
Estimation interne des professionnels	119 424,53 \$	N/A	119 424,53 \$	
Coût moyen des soumissions reçues			114 716,30 \$	

Écart entre la moyenne et la firme ayant obtenu le plus haut pointage	67,55%	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage final et l'estimation interne (\$)	(50 956,93 \$)	
Écart entre la firme ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation interne (%)	-42,67%	

Veuillez vous référer à l'intervention du service de l'Approvisionnement pour toutes les informations relatives à l'analyse des soumissions ainsi que les raisons pour lesquelles trois des preneurs de charges de charge n'ont pas soumissionné.

L'écart entre l'estimation interne des professionnels et le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final est favorable de 42,67 %. L'estimation interne a été effectuée à partir de la méthode à pourcentage du gouvernement du Québec pour les services d'architecture en fonction du montant des travaux. À notre avis, seul un carnet de commande moins chargé pourrait expliquer cet écart.

L'entreprise n'avait pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et ne détient pas une telle autorisation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts pour les services professionnels pour le réaménagement du laboratoire d'analyses, incluant les contingences (15%), sont de 78 737,74 \$, taxes incluses, ou 71 898,05 \$ net de ristournes. Cette dépense est prévue au PTI de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les laboratoires doivent être fonctionnels et conformes aux normes gouvernementales avant le démarrage de l'usine pilote d'ozonation planifiée pour la fin de l'année 2016. Avant cette date, plusieurs paramètres devront être analysés sur une base régulière dans le but d'améliorer le futur procédé d'ozonation. À défaut de conduire les travaux de caractérisation de façon efficace, il sera impossible d'optimiser l'opération et les dosages à l'ozone de la future usine de désinfection. À titre d'exemple, un surdosage de produits chimiques de seulement 1% par rapport à la consommation moyenne pour le traitement d'un débit de 28 mètres cube/sec représente un coût d'opération additionnel de ± 50 000 \$ par année.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat de services professionnels: juillet 2015  
Appel d'offres pour construction : automne 2015  
Mise en service : été 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Teresa PETTI)

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Tanya DUPUIS)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER  
Ingénieur

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-11

Michel VERREAULT  
Surintendant administration et soutien à  
l'exploitation

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE  
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

**Approuvé le :** 2015-06-17

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-19



**Dossier # : 1154956010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme BRAC bureau de recherche d'animation de consultation pour la concertation dans le cadre du projet Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" pour une somme maximale de 60 596,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 15-14444 - (trois soumissionnaires, deux conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 60 596,22 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en matière de concertation;
2. d'approuver un projet de convention par lequel BRAC bureau de recherche d'animation de consultation, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 60 596,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation (15-14444) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.  
Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-19 17:52

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154956010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à la firme BRAC bureau de recherche d'animation de consultation pour la concertation dans le cadre du projet Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" pour une somme maximale de 60 596,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation no 15-14444 - (trois soumissionnaires, deux conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2012, la Ville de Montréal a entrepris la planification d'un important projet d'aménagement d'une promenade urbaine entre le fleuve et la montagne. Le projet s'inscrit au sein des projets d'envergure à réaliser pour 2017. Il vise à redonner une place privilégiée aux piétons dans l'espace urbain et les inciter à marcher davantage au quotidien. Le 11 mars 2015, le projet a obtenu un mandat d'exécution de la part du CE pour entreprendre la phase d'exécution selon le cadre de gouvernance des grands projets. Le SGPVMR, requérant pour l'ensemble du projet des promenades urbaines, collabore avec le SIVT, exécutant pour les volets d'avant-projet définitif et d'exécution de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne".

C'est dans ce contexte que la Ville de Montréal souhaite retenir les services professionnels d'une firme spécialisée pour l'accompagner dans la démarche de concertation auprès des parties prenantes. Un appel d'offres sur invitation a été lancé le 20 mai 2015, avec comme date limite pour le dépôt de la soumission le 3 juin 2015. À la suite de l'examen de conformité des trois soumissions reçues, le comité de sélection propose la firme BRAC bureau de recherche d'animation de consultation pour un montant de 60 596,22 \$, taxes incluses.

Les étapes déjà réalisées sont les suivantes :

<b>Étapes terminées</b>	<b>Date</b>
Lancement de l'appel d'offres	20 mai 2015
Ouverture des soumissions	3 juin 2015
Examen de conformité administrative	4 juin 2015
Comité de sélection	10 juin 2015
Préparation du sommaire décisionnel	11 juin 2015

La grille utilisée pour l'évaluation des soumissions est normalisée et préapprouvée par la Ville.

Un seul addenda a été émis le 26 mai 2015 pour clarifier la signification de "renouveau urbain et économique".

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0360 - 23 mars 2015 - Mandater le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à titre de requérant pour l'ensemble du projet des promenades urbaines et pour assurer la coordination du projet de la promenade urbaine "Fleuve-Montagne" auprès du comité des partenaires, du comité de pilotage et du comité de coordination ainsi qu'auprès de la Société du 375e pour le volet animation, de réaliser une démarche de concertation, d'obtenir les autorisations auprès des instances gouvernementales et d'accompagner le Bureau d'art public pour l'intégration d'une oeuvre d'art, le tout en s'adjoignant l'ensemble des collaborations internes et externes requises; Mandater le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, à titre d'exécutant, afin de procéder à l'élaboration de l'avant-projet définitif et à la réalisation subséquente de la phase d'exécution du projet Promenade urbaine "Fleuve-Montagne", en s'y adjoignant l'ensemble des collaborations internes et externes requises

CM 15 0148 - 23 février 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" et d'infrastructures souterraines connexes, sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement pour élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en oeuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier la montagne au fleuve / Autoriser des crédits additionnels de 125 000 \$ en 2012 et ajuster la base budgétaire de cette Direction pour 2013

### **DESCRIPTION**

L'octroi d'un mandat de concertation permettra de mettre en oeuvre la deuxième phase du processus d'acceptabilité sociale de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne". Ce mandat contribuera à la réalisation d'un projet qui répond le mieux possible aux aspirations du milieu d'insertion. Cette deuxième phase permettra de consolider l'adhésion des parties prenantes et de favoriser leur engagement en faveur du renouveau économique et urbain de la Promenade, laquelle empruntera le parcours suivant, allant du sud au nord :

- Rue McGill,
- Côte du Beaver Hall,
- Rue Place Phillips (pris en charge par le SIVT),
- Rue Sainte-Catherine (pris en charge par le SIVT),
- Avenue McGill College,
- Rue Sherbrooke,
- Rue McTavish,

- Avenue des Pins.

En 2013 et en 2014, la Ville a réalisé diverses activités d'interaction avec un certain nombre de parties prenantes stratégiques de manière à élaborer le concept des Promenades urbaines en général de même que le concept d'aménagement du parcours "Fleuve-Montagne" qui répondent aux aspirations du milieu.

En 2015, le mandataire accompagnera la Ville dans ses démarches de concertation afin de :

- Consolider l'adhésion des parties prenantes au concept d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" (adhésion attribuable notamment aux activités de planification participative réalisées à la phase de démarrage du projet);
- Limiter, avant les travaux, l'incidence de ceux-ci sur la vitalité commerciale et la fluidité des déplacements dans le secteur de la Promenade urbaine " Fleuve-Montagne";
- Identifier les enjeux liés au renouveau urbain et économique du parcours de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" une fois les travaux complétés;
- Susciter l'émergence de collaborations entre les parties prenantes en faveur de ce renouveau urbain et économique.

Le programme d'activités de concertation répondant aux objectifs visés sera proposé par le mandataire. Ces activités pourront prendre différentes formes : présentations publiques, plateforme en ligne, réunions de comités, rencontre individuelles, sondage, porte-à-porte, etc. Les méthodes novatrices de concertation seront privilégiées.

Chaque activité devra s'accompagner d'un devis d'animation, lorsque pertinent, un plan de travail, un compte-rendu et un rapport de l'activité.

## **JUSTIFICATION**

La Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" sera la première promenade urbaine à être réalisée sur le territoire montréalais. Elle se doit d'être exemplaire et donner le ton aux autres promenades à venir après les festivités de 2017. Elle contribuera directement à la qualité de vie des citoyens en intervenant concrètement au coeur de leur quotidienneté en leur offrant une plus grande autonomie de déplacement et un environnement de qualité. La réussite du projet repose sur la qualité des aménagements, la diversité des usages et des formes d'appropriation qu'en feront les Montréalais et les touristes. L'implication citoyenne ou institutionnelle dans la prise en charge locale de la promenade est une avenue à valoriser. Le mandat de concertation s'avère nécessaire au succès du projet de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne". Dans le cadre de la phase de démarrage du projet de Promenades urbaines, le SGPVMR a réalisé une démarche de planification participative avec certains partenaires et parties prenantes internes et externes. Des ateliers de réflexion et des rencontres personnalisées ont été réalisés. Le projet étant maintenant à la phase de réalisation d'une première Promenade entre le fleuve et la montagne, la démarche de concertation doit associer les parties prenantes directement affectées par le projet (commerçants, propriétaires immobiliers, institutions publiques, riverains, travailleurs, usagers, etc.) à la réflexion sur :

- Les conditions de succès du chantier et du projet;
- Les enjeux liés au renouveau urbain et économique du parcours "Fleuve-Montagne" une fois les travaux réalisés.

Parmi les huit (8) firmes invitées, huit (8) firmes ont pris le cahier des charges et trois (3) ont déposé des soumissions, soit 37,50 %. Sur les trois (3) soumissions, une (1) a été jugée non conforme par le comité de sélection, car elle n'a pas obtenu le pointage intérimaire minimum de 70 %.

Le contrat à octroyer vise des services professionnels à la suite d'un système d'évaluation à deux (2) enveloppes.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de BRAC bureau de recherche d'animation de consultation. Le tableau ci-dessous présente les deux (2) soumissionnaires conformes ainsi que leur note finale.

<b>Soumissions conformes</b>	<b>Pointage intérimaire (sur 100)</b>	<b>Pointage final</b>	<b>Prix (incluant taxes et déboursés)</b>	<b>Écart</b>
François Morin Relations Publiques inc.	60,67	12,07	102 073,66 \$	
BRAC bureau de recherche d'animation de consultation	84,00	22,11	60 596,22 \$	
Dernière estimation réalisée			82 209,02 \$	
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) ( <i>(l'adjudicataire - estimation)</i> )				-21 612,80 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ( <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i> )				-26%

Le montant de la soumission de BRAC bureau de recherche d'animation de consultation est inférieur à l'estimation réalisée à l'interne. L'écart entre l'estimation et la plus basse soumission peut être dû à de nombreux facteurs, dont la situation des marchés au moment des soumissions ou des décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné. L'estimation a été faite après consultation d'experts dans ce domaine à la Ville avant le lancement de l'appel d'offres.

La moyenne entre la soumission la plus basse et la 2<sup>ème</sup> soumission la plus basse est de 81 334,94 \$ soit un montant inférieur de 874,08 \$ par rapport à l'estimation de la Ville (82 209,02 \$). L'estimation de la Ville correspond donc à la moyenne des soumissions conformes.

Tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Ville.

Le présent contrat n'est pas visé par la loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, ainsi que par les décrets concernant les contrats de la ville de Montréal pour lesquels les soumissionnaires doivent présenter une demande d'autorisation à l'Autorité des Marchés Financiers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense est évaluée à 60 596,22 \$, taxes incluses. Le montant net, montant imputable moins la ristourne de TPS et de TVQ, est de 55 332,43\$. Le budget du présent dossier est prévu au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal comme suit:

2101.0010000.101374.07161.54506.000000.0000.000000.000000.000000.000000  
 AF - Général - Ville de Montréal / Budget régulier / Gestion de projets - Legs du 375e / Planification et gestion des parcs et espaces verts / Serv.tech. - Sport, culture et évén. publics / Général\*

Les crédits de 55 332,43 \$ ont été réservés par l'engagement de gestion GP54956010. Cette dépense est assumée entièrement par la Ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La participation citoyenne par des processus de concertation contribue à assurer la cohérence entre les travaux, les attentes et les besoins du milieu.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le calendrier de réalisation de ce projet étant en mode accéléré, les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne" débuteront au début de l'année 2016. Ce faisant, la poursuite de la démarche de concertation et la reprise des échanges avec les parties prenantes et la mise à contribution du public doivent impérativement être réalisées rapidement au risque de briser la relation de confiance établie avec plusieurs partenaires, et ce, depuis 2012. L'adhésion des parties prenantes au projet est directement en lien avec sa livraison pour les dates attendues en mai 2017.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En accord avec le Service des communications, il n'y aura pas d'opération de communication.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les échéanciers prévus pour l'octroi de ce contrat, pour la période d'élaboration de l'avant-projet définitif et pour la production des plans et devis du projet jusqu'à la fin de l'année 2015, sont les suivants :

Consolider l'adhésion des parties prenantes	Été 2015
Limitier l'incidence des travaux et identifier les enjeux de renouveau urbain et économique	Automne 2015

La démarche de concertation requise pendant les travaux fera l'objet d'un autre contrat lequel sera pris en charge par l'exécutant, le SIVT.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Claude HOULE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des communications , Direction (Louis BEAUCHAMP)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude SEGUIN  
Architecte paysagiste

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-15

Pierre-Paul SAVIGNAC  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-06-18

CE : 20.012  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal au montant de 57 501,30\$ taxes incluses pour la réalisation de divers travaux de recherche pour la Ville de Montréal durant la période de juin à septembre 2015 - Contrat de gré à gré - Approuver la convention à cette fin

Il est recommandé :

1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Polytechnique Montréal - Bureau de la recherche et centre de développement technologique (BRCDT) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour divers travaux de recherche pour une somme maximale de 57 501,30\$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 juin 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 16:06

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151158007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'eau , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à la Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal au montant de 57 501,30\$ taxes incluses pour la réalisation de divers travaux de recherche pour la Ville de Montréal durant la période de juin à septembre 2015 - Contrat de gré à gré - Approuver la convention à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 2010, la Ville de Montréal apporte un soutien financier important à la Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal afin que cette dernière contribue par ses travaux scientifiquement reconnus à l'étude de divers procédés ou projets susceptibles d'optimiser le fonctionnement de nos usines de production d'eau potable, du réseau de distribution de l'eau et de répondre à diverses problématiques comme la présence de plomb dans l'eau potable.

En octobre 2014, le conseil d'agglomération a accepté de renouveler la participation de la Ville au financement de la Chaire en s'engageant à consacrer 357 500\$ par année à celle-ci pour les années 2015 à 2020 pour un total de 1 787 500 \$. Cette participation financière était conditionnelle au renouvellement de l'entente entre la Chaire et le Conseil de recherches en sciences naturelles et génie du Canada (CRSNG).

L'organisme fédéral devait confirmer son engagement en juin 2015. Or, des retards dans l'étude de la demande de financement de la Chaire auprès du CRSNG pose actuellement une problématique importante pour la poursuite des activités de fonctionnement de la Chaire pour les prochains mois. Comme la décision du CRSNG est attendue pour septembre, il y a lieu de conclure l'entente soumise dans ce dossier décisionnel.

Le dossier actuel constitue une contribution additionnelle à la recherche. Il vise à conclure un contrat de services professionnels avec la Chaire afin de soutenir financièrement des études d'intérêt pour la Ville qui se dérouleront pendant la période de juillet à septembre 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG14 0475 - Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à une Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal à raison de 357 500 \$ par année pour une période de cinq ans commençant en juin 2015 et se terminant en juin 2020, advenant la mise en place de celle-ci - 1144278001

CG 110068 - 24 mars 2011 - Modifier la résolution CG10 0052 et approuver l'entente de recherche entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École Polytechnique établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal dans le cadre de la Chaire CRSNG en eau potable.

CG10 0052 - 4 février 2010 - Approuver le renouvellement de la participation de la Ville de Montréal à une Chaire de recherche en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal à raison de 325 000\$ par année pour une période de 5 ans commençant en 2010 et se terminant en 2015, advenant la mise en place de celle-ci.

## **DESCRIPTION**

Le contrat de services professionnels soumis ici pour approbation vise le maintien des activités de la Chaire de recherches en eau potable de l'École Polytechnique au cours des prochains mois de façon à ce que celle-ci puisse poursuivre ses travaux sur certains dossiers importants pour la Ville.

Le contrat prévoit ainsi des livrables en ce qui concerne les dossiers suivants:

- Analyse de la vulnérabilité des prises d'eau potable: le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) mettra progressivement en application au cours des prochaines années son Règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection. La recherche ici vise à mesurer les indices de vulnérabilité pour les six prises d'eau de Montréal et proposer des recommandations visant leur protection.

- Modélisation de déversements dans le canal de l'aqueduc: toujours en vue de l'implantation du règlement sur la protection des sources, le canal de l'aqueduc sera évalué comme cas d'étude en cas de déversement d'hydrocarbures dans celui-ci. Des simulations seront réalisées, une analyse des temps de réponse également de même qu'une évaluation de mesures de mitigation possibles.

- Optimisation de la filtration directe aux usines: l'ajout récent d'une étape de coagulation en amont de la filtration aux usines Atwater et DesBaillets sera évalué. Une analyse critique des bénéfices sera réalisée et présentée à la Ville.

- Suivi en continu de la qualité de l'eau et de la pression à long terme suite à la sectorisation: on testera des sondes afin d'effectuer un suivi en continu de la pression, du chlore résiduel, de la conductivité et de la température avant et après la sectorisation dans chacun des secteurs.

- Impact du changement de source d'approvisionnement sur la qualité de l'eau: on fera un monitoring des effets du changement de la source d'approvisionnement d'un secteur de distribution de l'arrondissement LaSalle de l'usine Lachine à l'usine Des Baillets.

Le rapport de recherche sera livré à la fin du projet soit le 30 septembre 2015.

## **JUSTIFICATION**

Pour la Ville et le Service de l'eau, il importe que la Chaire de recherches en eau potable de l'École Polytechnique de Montréal puisse poursuivre ses travaux de recherches sur des

problématiques liées à des projets importants comme la protection des sources, la sectorisation des réseaux de distribution, la mise à niveau de nos traitements de l'eau, etc...

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'offre de service totalise 50 012\$ avant taxes. Une fois toutes les taxes ajoutées, il s'agit d'une somme de 57 501,30\$ qui, après ristourne, est de 52 506,35\$.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une gestion plus performante de l'eau permet d'assurer à l'ensemble de la population un accès à long terme à cette ressource.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si ce contrat n'est pas conclu, la Chaire devra mettre fin aux emplois de plusieurs étudiants du niveau de la maîtrise dont les travaux sont essentiels au respect de nos échéanciers à l'égard de certains de nos projets importants.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À l'échéance du contrat, une reddition de comptes sera produite. pour les travaux réalisés. En septembre, l'analyse du CRSNG étant terminée, l'entente principale de financement prendra la relève afin d'assurer la poursuite des travaux de la Chaire.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Leilatou DANKASSOUA)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

Alain DUBUC  
Cadre administratif

Chantal MORISSETTE  
Directrice

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Chantal MORISSETTE  
Directrice

**Approuvé le :** 2015-06-22



**Dossier # : 1156896011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec déclarés publics, et ce, à des fins de rue publique. Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:57

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156896011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec déclarés publics, et ce, à des fins de rue publique. Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la reconstruction et du prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, la Direction des Transports désire acquérir les lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 qui servent actuellement de rue. La Division de la géomatique a constaté que la Ville n'était pas propriétaire de ces petits lots faisant partie de l'emprise du boulevard Maurice-Duplessis.

Ces lots désignés au cadastre du Québec sont situés dans le boulevard Maurice-Duplessis, entre la 70<sup>e</sup> et la 86<sup>e</sup> avenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. (Veuillez trouver ci-joint les photos aériennes)

Lots actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Cadastre de la Paroisse de Rivière-des-Prairies
1 250 466	58-613
1 250 491	58-651 partie
4 429 209	33-311, 33-311A parties
4 429 413	33-491 partie

Les lots 1 250 466, 1 250 491 du cadastre du Québec ont été créés le 21 septembre 1998 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent les anciens lots du cadastre de la paroisse de Rivière-des-Prairies indiqués au tableau précédent et ont été déposés aux archives du cadastre le 28 mai 1913. Ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant des ruelles.

Le lot 4 429 209 du cadastre du Québec a été créé le 2 novembre 2009, il remplace les anciens lots de la paroisse de Rivière-des-Prairies indiqués au tableau précédent et qui ont été déposés aux archives du cadastre le 27 septembre 1911. Ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant une ruelle et une réserve. Une réserve étant un lot de faible largeur qui était créé par le propriétaire afin de ne pas permettre aux propriétaires des terres voisines d'accéder aux nouveaux lots subdivisés et ainsi obliger les voisins à négocier avec lui afin de pouvoir accéder aux rues et ruelles qu'il venait de créer. Force est de

constater que ces lots de « réserve » ont été abandonnés et devenu sans propriétaire retrouvable.

Le lot 4 429 413 du cadastre du Québec a été créé le 16 septembre 2009, il remplace l'ancien lot de la paroisse de Rivière-des-Prairies indiqué au tableau précédent et qui a été déposé aux archives du cadastre le 27 septembre 1911. Cet ancien lot est désigné au livre de renvoi comme étant une réserve.

Veillez trouver ci-joint les plans et extraits du livre de renvoi pour tous ces lots.

Les lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 ont été déclarés publics en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal le 11 mai 2015. (Veillez trouver ci-joint la déclaration officielle)

Les propriétaires indiqués au cadastre rénové pour les lots 1 250 466 et 1 250 491 sont Ellenby Investments Ltd, Reliable Realities Inc. et Mr. Moses Spector. Ellenby Investments Ltd est une entreprise radiée d'office à la suite d'une dissolution volontaire en 2003 et Reliable Realities Inc. est une entreprise dissoute en 1989. (Veillez trouver ci-joint les fiches des lots rénovés et l'extrait du registre des entreprises)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour les lots 4 429 209 et 4 429 413 est Henri Orsali. (Veillez trouver ci-joint les fiches des lots rénovés)

Depuis leur création, aucune vente ou transaction n'est apparu à l'index aux immeubles des lots rénovés ci-joint.

Ces lots ne sont pas portés au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Les lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 ont été déclarés publics en vertu de l'article 191 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal le 11 mai 2015.

## **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec à des fins de rue publique, lots qui ont été déclarés publics. Ces lots sont décrits dans le document « Description technique » ci-joint, préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la division de la géomatique, en date du 23 mars 2015, sous le numéro 612 de ses minutes, au dossier 21883 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal décrite ci-dessous:

### **Article 192 de l'annexe C de la Charte :**

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

- 1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
- 2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise

publié à Montréal;

3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1° et 2°.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que les anciens propriétaires se manifestent étant donné qu'il s'agit d'entreprises dissoutes ou de particuliers décédés et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités suite à l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 1 250 466, 1 250 491, 4 429 209 et 4 429 413 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces petits lots comme étant « rue » propriété de la Ville.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-11

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-06-10

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-10

**Dossier # : 1156896012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissements : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Rosemont - La Petite-Patrie.

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissements de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Rosemont - La Petite-Patrie, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:56**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156896012**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, des lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec identifiés comme ruelles au cadastre, et ce, à des fins de ruelles publiques. Arrondissements : Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Rosemont - La Petite-Patrie.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans les années 1960 et 1970, dans les arrondissements Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et Rosemont - La Petite-Patrie, la Ville de Montréal a aménagé plusieurs ruelles afin qu'elles soient accessibles. Ces aménagements consistaient en : la construction d'un revêtement de béton, le drainage requis et quelques fois, l'installation d'éclairage. Ces ruelles sont souvent la seule voie secondaire pour accéder à l'arrière des bâtiments qui, pour la majorité dans ce secteur, sont construits en contiguïté. De plus, dans ces années, les ruelles permettaient au Service Incendie d'accéder à l'arrière des bâtiments. Ces ruelles sont encore ouvertes au public. (Voir ci-joint les photos aériennes)

Les ruelles désignées par les lots suivants au cadastre du Québec sont situées au nord de la rue Bélanger entre la 23<sup>e</sup> avenue et la 31<sup>e</sup> Avenue.

Lots rénovés actuels Cadastre du Québec	Anciens lots Cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation
2 789 663	192-1433
2 789 783	192-1451
2 789 785	192-1469
2 789 786	192-1474
2 789 787	192-1487
2 789 789	192-1505
2 955 265	191-905
2 955 267	191-887
2 955 268	191-892
2 955 269	191-869

Ces lots ont été créés le 9 février 2005 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Ils remplacent respectivement les anciens lots du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation mentionnés au tableau ci-dessus et ont tous été déposés aux archives du cadastre le 18 décembre 1909.

Tous ces anciens lots sont désignés au livre de renvoi comme étant « ruelle ». (Voir ci-joint les plans et les extraits du livre de renvoi pour ces lots)

Les ruelles désignées par les lots 2 789 783, 2 789 785, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267 et 2 955 269 ont été déclarées publiques en 1979 par les résolutions no 96512 et no 96357 (voir pièces jointes), mais la procédure permettant de les acquérir n'a jamais été complétée.

Les ruelles désignées par les lots 2 789 663, 2 789 786, 2 955 268 sont ouvertes au public depuis leur aménagement dans les années 1960-1970, soit depuis plus de cinq ans.

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour tous ces lots est « The Prudent Realty and Construction Company Limited », et ce, depuis la création des anciens lots en date du 18 décembre 1909. (Voir ci-joint les fiches des lots rénovés)

Depuis sa création, aucune vente ou transaction n'est apparu à l'index aux immeubles des lots rénovés ci-joint.

Le propriétaire en titre des lots faisant l'objet des présentes est toujours « The Prudent Realty and Construction Company Limited » qui les possédait en 1909. Selon les recherches que nous avons effectuées au registraire des entreprises du gouvernement du Québec et à Industrie Canada, nous n'avons pas retrouvé la trace de cette compagnie. Ces ruelles sont considérées aujourd'hui sans propriétaire retrouvable.

Aucun de ces lots n'est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**Résolution no 96512** – 4 avril 1979 - Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

1.- la ruelle sise à l'est de la 27<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 192-1505 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation;

2.- la ruelle sise à l'est de la 28<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 191-869 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation;

3.- la ruelle sise à l'est de la 29<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 191-887 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation;

4.- la ruelle sise à l'est de la 30<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 191-905 du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation;

----

**Résolution no 96357** – 21 mars 1979- Inscrire et décrire comme publiques, dans le registre tenu à cette fin, les ruelles ci-après décrites du cadastre du Village de la Côte-de-la-Visitation, ouvertes au public depuis au moins cinq ans, et ce, en vertu des dispositions de l'article 36 de la charte de la Ville :

----

4.- la ruelle sise à l'est de la 24<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 192-1451;

5.- la ruelle sise à l'est de la 25<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 192-1469;

6.- la ruelle sise à l'est de la 26<sup>e</sup> Avenue, au nord de la rue Bélanger et composée du lot numéro 192-1487.

## **DESCRIPTION**

Acquérir les lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec à de fins de ruelles publiques, lots qui ont été cadastrés comme telle en 1909. Ces lots sont décrits dans le document « Description technique » ci-joint, préparée par madame Mylène Corbeil, arpenteure-géomètre à la Division de la géomatique, en date du 9 avril 2015, sous le numéro 617 de ses minutes, au dossier 21902 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire des lots de lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal décrites ci-dessous  
Article 192 de l'annexe C de la Charte :

« La ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

- 1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
- 2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;
- 3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires. »

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces acquisitions se font à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie que nous n'avons pu retracer et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur les lots 2 789 663, 2 789 783, 2 789 785, 2 789 786, 2 789 787, 2 789 789, 2 955 265, 2 955 267, 2 955 268 et 2 955 269 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur ces ruelles et de protéger ses infrastructures et investissements qu'elle a faits dans celles-ci.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, ces ruelles comme étant propriété de la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-05-12

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-06-10

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-10



**Dossier # : 1156896014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 1 860 867 du cadastre du Québec identifié comme rue au cadastre, et ce, à des fins de rue. Arrondissement: Verdun

Il est recommandé :

1. d'approuver conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description du lot 1 860 867 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, arrondissement de Verdun, dont la Ville entend devenir propriétaire;
2. de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:55

**Signataire :** Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156896014**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Acquisition, conformément à la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, du lot 1 860 867 du cadastre du Québec identifié comme rue au cadastre, et ce, à des fins de rue. Arrondissement: Verdun

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre d'un mandat donné par le Service de l'eau à la Division de la géomatique afin d'identifier les conduites d'égout ou d'aqueduc qui se retrouvent sur des terrains privés portés au rôle d'évaluation, la Division de la géomatique a constaté que certains lots de rue n'étaient pas encore propriété de la Ville de Montréal. Elle a donc décidé de procéder, selon les cas, à l'acquisition de ces lots, soit en vertu de l'article 190 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, soit en vertu de l'article 192 de l'annexe C de la même Charte. Dans le cas du présent dossier, le lot à acquérir a été créé avant la fusion de la Ville de Verdun avec la Ville de Montréal, ce qui implique que les dispositions de l'article 190 de l'annexe C de la Charte ne peuvent s'appliquer.

La rue désignée par le lot 1 860 867 au cadastre du Québec est la rue Dupret dans l'arrondissement de Verdun. (Ci-joint la photographie aérienne)

Ce lot a été créé le 6 avril 2001 dans le cadre de la rénovation cadastrale du secteur. Il remplace le lot 6567 du cadastre de la Municipalité de la paroisse de Montréal qui a été déposé aux archives du cadastre le 1<sup>er</sup> juin 1994. Cet ancien lot est désigné au plan cadastral comme étant « rue ». (Ci-joint le plan cadastral)

Le propriétaire indiqué au cadastre rénové pour ce lot est « Société en Commandite St-Jacques », et ce, depuis la création de l'ancien lot en date du 1<sup>er</sup> juin 1994. Cette société a été dissoute selon les informations contenues dans le fichier central des entreprises (FCE). (Ci-joint extrait du fichier central des entreprises et fiche du lot rénové.)

Depuis sa création, aucune vente ou transaction n'est apparu à l'index aux immeubles du lot rénové ci-joint.

Ce lot est porté au rôle d'évaluation de la Ville de Montréal, mais pour une valeur nominale de 1 \$.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

## **DESCRIPTION**

Acquérir le lot 1 860 867 du cadastre du Québec à des fins de rue, lot qui a été cadastré comme rue en 1994. Ce lot est décrit dans le document « Description technique » ci-joint, préparée par monsieur Michel Lanthier, arpenteur-géomètre à la division de la géomatique, en date du 19 mai 2015, sous le numéro 1605 de ses minutes, au dossier 21911 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

## **JUSTIFICATION**

Afin que la Ville puisse devenir propriétaire du lot de rue 1 860 867 du cadastre du Québec, il y a lieu d'entreprendre la procédure prévue à l'article 192 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal décrite ci-dessous :

### **Article 192 de l'annexe C de la Charte :**

« La Ville devient propriétaire des rues, ruelles, voies et places réputées publiques selon l'article 191 et des lots ou parties de lots apparaissant au plan officiel du cadastre comme rues ou ruelles, dès l'accomplissement des formalités suivantes:

- 1° l'adoption d'une résolution approuvant la description de l'immeuble;
- 2° la publication d'un avis à cet effet, une fois par semaine pendant trois semaines consécutives, dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publié à Montréal;
- 3° l'inscription au registre foncier d'un avis au même effet, signé par le greffier, et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier.

Le propriétaire de l'immeuble exproprié en vertu du présent article peut réclamer une indemnité de la Ville. À défaut d'entente, l'indemnité est fixée par le Tribunal administratif du Québec à la demande du propriétaire ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.»

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette acquisition se fait à coût nul pour la Ville, à l'exception des frais de publication et d'enregistrement de l'avis au bureau de la publicité des droits. Bien que le dernier paragraphe de l'article 192 de l'annexe C de la Charte stipule que le propriétaire de l'immeuble exproprié peut réclamer une indemnité à la Ville, il y a peu de probabilités que l'ancien propriétaire se manifeste étant donné qu'il s'agit d'une compagnie dissoute et que le ministère du Revenu, en sa qualité d'administrateur des biens non réclamés, n'a pas, à notre souvenir, déjà demandé d'indemnités à la suite de l'application des dispositions de l'article 192 de l'annexe C de la Charte.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'application de l'article 192 de l'annexe C de la Charte sur le lot 1 860 867 du cadastre du Québec permet à la Ville d'avoir des titres sur cette rue et de protéger ses infrastructures et investissements présents ou futurs.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce dossier devra être transmis au greffier de la Ville afin qu'il effectue les publications requises en vertu du paragraphe 2 de l'article 192 de l'annexe C de la Charte. Par la suite, le Service des affaires juridiques devra faire inscrire au bureau de la publicité des droits un avis constatant que les formalités prévues audit article de la Charte ont été complétées.

Enfin, une copie de cet avis dûment publié devra être transmise à notre Service afin que nous puissions finaliser ce dossier, notamment en inscrivant au registre selon les dispositions de l'article 191 de l'annexe C de la Charte, cette rue comme étant propriété de la Ville.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Céline DUMAIS)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hitler DIEUJUSTE  
Agent technique

### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-19

Daniel BROUSSEAU  
Chef de section géomatique

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Chantal AYLWIN  
Directrice des infrastructures

**Approuvé le :** 2015-06-10

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Claude CARETTE  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-11



**Dossier # : 1156344001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000\$ à l'Usine C dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin les projets de convention.

Il est recommandé :

1. d'accorder une contribution financière à l'Usine C totalisant 25 000 \$, pour la réalisation d'études techniques.
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-22 10:00

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156344001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 25 000\$ à l'Usine C dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / approuver à cette fin les projets de convention.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum des équipements culturels assure le processus d'analyse et de recommandation des investissements du Ministère et de la Ville en matière d'équipements culturels. Outre le Ministère et la Ville, le ministère du Patrimoine canadien et les trois conseils des arts (Conseil des arts de Montréal, Conseil des arts et des lettres du Québec et Conseils des arts du Canada) sont invités à cette table et pour fournir un éclairage, le cas échéant, au chapitre de l'évaluation de la situation financière, administrative et artistique des organismes.

Dans ce contexte, le Forum a institué divers programmes d'aide financière normés visant à appuyer financièrement les organismes culturels professionnels montréalais, notamment un Programme de soutien aux études préalables.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes déposées par les organismes culturels montréalais. Dans le cadre du Programme de soutien

aux études préalables, les partenaires ont reçu un projet susceptible d'être financé par le Forum.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG08 0598 - Entente sur le développement culturel 2008-2011, conseil d'agglomération du 27 novembre 2008.

CG11 0328 - Approbation du projet d'entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 (28 septembre 2011) entre le ministère de la Culture et des Communications et la ville.

CG12 0471 - Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, conseil d'agglomération du 20 décembre 2012.

CE15 0672 - Entente sur le développement culturel de Montréal pour la période 2015-2016.

### **DESCRIPTION**

L'accord des partenaires du Forum sur le projet retenu est intervenue le 29 avril 2015 au moment où le Forum des équipements culturels se réunissait et confirmait son accord dans les suites de l'analyse réalisée par le Bureau des équipements et espaces culturels en concertation étroite avec le MCC, le Conseil des arts de Montréal (CAM), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ainsi que le ministère du Patrimoine canadien (MPC). Le projet recommandé est le suivant :

#### **Usine C**

Depuis 1995, l'Usine C œuvre au soutien et à la diffusion des arts de la scène. Au courant de la saison 2015-2016, l'Usine C soulignera ses 20 ans. Au fil du temps et de la fréquentation assidue du lieu par le public, plusieurs éléments architecturaux et de structure du bâtiment nécessitent une mise aux normes et un entretien. L'organisme a d'ailleurs reçu un avis de non-conformité du Service sécurité incendie de la Ville. Cinq offres de service accompagnent la demande de carnet de santé : consultants en code, en acoustique, en génie civil, en génie électromécanique et en architecture.

### **JUSTIFICATION**

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté conjointe du Ministère et de la Ville de favoriser la mise à niveau des lieux de création-production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir ou développer leurs actifs. La sélection de ce projet est consensuelle et s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation et de d'identification de priorités convenue entre les partenaires. Les recommandations afférentes au montant de la subvention résulte d'un accord des partenaires du Forum et a été présentée et discutée au Forum des équipements du 29 avril 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les sommes requises afin de mettre en oeuvre le projet retenu totalise un montant de **25 000 \$** dont l'imputation est prévue à même le budget de la Ville de Montréal dans le cadre des activités du Forum sur les équipements culturels de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

<b>Organismes culturels</b>	<b>Soutien \$ recommandé</b>	<b>No recommandation de crédits</b>
Usine C	25 000 \$	15-4.1.1-042

Demande d'achat numéro : 386314

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de cette étude permettra, à terme, d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité de vie dans le quartier tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de l'étude proposée permettra de documenter les besoins et les coûts envisagés et de statuer sur leur faisabilité technique et financière à défaut de quoi l'organisme ne pourra pas bénéficier de l'aide aux immobilisations du MCC, ni être soutenu financièrement par d'autres bailleurs de fonds publics ou privés dans le cadre de leurs propres programmes de soutien aux immobilisations ou au fonctionnement.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec le Service des communications. L'organisme soutenu respectera le protocole de visibilité prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Études	Début des études	Fin des études
Usine C	23 juin 2015	23 décembre 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux pratiques administratives en vigueur à la Ville de Montréal et aux engagements de sa Politique de développement culturel et du Plan d'action 2007-2017, Montréal métropole culturelle. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève AUCLAIR  
Agent(e) de développement culturel

### ENDOSSÉ PAR

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-06-09

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-06-20



**Dossier # : 1156344005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 17 637\$ à L'Illusion, théâtre de marionnettes pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 17 637\$ à L'Illusion, théâtre de marionnettes, pour l'acquisition d'équipements spécialisés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-22 10:01

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156344005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
<b>Projet :</b>	MCCQ 2012-2015 (Entente sur le développement culturel)
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier de 17 637\$ à L'Illusion, théâtre de marionnettes pour l'achat d'équipements spécialisés dans le cadre des programmes de soutien de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal / Approuver le projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La mise en œuvre des activités du Forum sur les équipements culturels s'inscrit dans le cadre de l'axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. Dans ce contexte, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont convenu de mettre en place une entité de concertation permanente dont les principaux objectifs visent à :

- développer une vision stratégique et prospective commune du développement des équipements culturels à Montréal;
- engager la réalisation d'études et d'investissements financiers destinés à renforcer le rôle de métropole culturelle exercé par Montréal;
- accroître l'accessibilité de tous les citoyens aux arts et à la culture;
- favoriser la consolidation des activités de création, de production et de diffusion des organismes culturels sur le territoire montréalais.

Le Forum encadre un processus continu d'accueil, de mise à jour et d'analyse de demandes de soutien déposées par les organismes culturels montréalais. Lors d'une rencontre du forum le 30 avril dernier, les partenaires ont convenu d'appuyer financièrement l'Illusion, théâtre de marionnettes ayant manifesté des besoins urgents au chapitre de l'achat et de l'installation d'équipements spécialisés.

Contrairement aux programmes habituels de l'Axe 4 qui sont financés à parts égales par la Ville et le MCC, l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet de l'Atelier circulaire sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers). La réception de la demande, l'analyse des postes de dépenses, la gestion du suivi du projet ainsi que la reddition de compte seront entièrement assumées par le Ministère.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0672 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016.

## **DESCRIPTION**

Le Studio-théâtre de L'Illusion offre aux artistes, investis dans les arts de la marionnette, un espace de création à tarif concurrentiel et propice à l'épanouissement de leur travail. L'Illusion prévoit l'achat d'équipements qui serviront directement à sa mission, soit la création, la production et la diffusion de spectacles de théâtre de marionnettes s'adressant principalement au jeune citoyen. Plus concrètement, l'organisme procédera aux achats suivants : bancs, équipement d'éclairage de salle, équipement technique, et mise à niveau de la billetterie et du parc informatique. Cette demande s'inscrit en complémentarité avec une demande faite auprès de Patrimoine Canadien, qui visait l'achat de gradins.

## **JUSTIFICATION**

Le projet retenu par les partenaires traduit la volonté du Forum des équipements culturels de favoriser la mise à niveau des lieux de création, de production et de diffusion de la métropole, de documenter adéquatement les besoins des organismes culturels souhaitant maintenir leurs actifs et appuyer la planification et la mise en œuvre de travaux et d'achats d'équipements jugés urgents afin de maintenir une activité culturelle professionnelle de qualité et une expérience artistique optimale pour les publics qui fréquentent les lieux. La sélection de ce projet s'est opérée dans le cadre de l'application d'une grille de critères d'évaluation approuvée par les partenaires.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le projet déposé et recommandé au présent sommaire décisionnel se conforme entièrement aux exigences prévoyant que l'enveloppe budgétaire (4.1.3 Équipements: Aide d'urgence) requise pour appuyer le projet sera puisée entièrement à même les ressources budgétaires du Ministère (100 % en crédits réguliers).

Numéro de la fiche financière : 14-4.1.3-248

Demande d'achat : 386317

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La réalisation du projet permettra à terme d'assurer le déploiement territorial de l'offre culturelle dans différentes disciplines artistiques professionnelles tant au niveau de la création, de la production, de la formation que de la diffusion, et ainsi améliorer la qualité du milieu de vie dans les quartiers montréalais tout en permettant à Montréal d'augmenter son rayonnement international. La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme un des 4 piliers du développement durable tel que soutenu par Cité et Gouvernement Locaux Unis (CGLU) devant l'ONU en juin 2013.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Dans l'attente de la mise en œuvre de son projet d'immobilisation et dans l'objectif de répondre à l'augmentation de la demande du public ainsi qu'aux besoins criants du milieu des arts de la marionnette, L'Illusion se doit de mettre à niveau son équipement informatique, sa billetterie et son équipement technique dans le but d'accomplir efficacement sa mission.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un protocole de visibilité est en vigueur dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel intervenu entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, et doit être appliqué par l'organisme.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le projet se réalisera du 23 juin au 1er janvier 2016.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Geneviève AUCLAIR  
Agent(e) de développement culturel

### **ENDOSSÉ PAR**

Richard ADAM  
Chef de division

Le : 2015-06-10

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Tél :** 514 872-4600

**Approuvé le :** 2015-06-20



**Dossier # : 1153570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour effectuer un audit afin d'analyser la stratégie montréalaise de l'eau adoptée en 2011 et le plan d'investissement 2015-2024 en infrastructures de l'eau, pour un montant maximum de 83 700\$

Octroyer un contrat de services professionnels à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour effectuer un audit afin d'analyser la stratégie montréalaise de l'eau adoptée en 2011 et le plan d'investissement 2015-2024 en infrastructures de l'eau, pour un montant maximum de 83 700\$

**Signé par** Alain DG MARCOUX **Le** 2015-06-26 16:25

**Signataire :**

Alain DG MARCOUX

---

Directeur général  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1153570006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Cabinet du directeur général , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels à l'Institut national de recherche scientifique (INRS) pour effectuer un audit afin d'analyser la stratégie montréalaise de l'eau adoptée en 2011 et le plan d'investissement 2015-2024 en infrastructures de l'eau, pour un montant maximum de 83 700\$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2011 le Service de l'eau a réalisé un travail d'analyse sur l'ensemble des infrastructures d'eau afin de proposer un plan de mise à niveau répondant aux besoins de la population. Il en est résulté la "Stratégie montréalaise de l'eau", qui a fait l'objet d'une étude par la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs.

En 2015, la nouvelle administration constate que plusieurs projets issus de cette stratégie ne sont pas encore réalisés ou complétés, malgré l'importance des fonds alloués. Elle souhaite donc obtenir une opinion critique externe sur la stratégie et sur le plan d'investissement 2015-2024 en tenant compte du niveau de services à rendre et de leur intégration dans le plan global de développement urbain de la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0166 - 21 juin 2012 - Approuver la vision globale sur 10 ans de la stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs stratégiques; appliquer le plan de financement prévu ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.

**DESCRIPTION**

L'objectif de l'étude est d'établir, à partir d'indicateurs comparables, comment la stratégie de l'eau et les projets qui la soutiennent répondent adéquatement aux besoins réels et évolutifs de la population, tout en respectant des niveaux de services et de risques acceptables. Pour ce faire elle cherchera à répondre aux cinq questions générales suivantes:  
 Q1 : Les investissements de près de 400 millions sont-ils appropriés pour la mise à niveau des infrastructures reliées à l'eau et aux niveaux de service à rendre ?  
 Q2 : Comment ce programme se compare-t-il avec ceux des villes de même type et de même importance en Amérique du Nord ?  
 Q3 : Les niveaux d'investissements prévus sont-ils appuyés sur des niveaux de service

optimaux, tiennent-ils compte des besoins présents et futurs, des normes plus exigeantes et des risques ?

Q4 : Comment établir la valeur ajoutée de chaque catégorie d'investissement en eau et évaluer sa complémentarité avec celle des autres types d'aménagement urbain ?

Q5 : Dans quelle proportion les études de conception et de suivi des projets doivent-elles être réalisées à l'interne par rapport aux mandats confiés à l'externe ?

Le nombre total d'heures prévues pour la réalisation de ce mandat est de 600 heures. Un document détaillant l'étude et la méthodologie peut être consulté en pièces jointes de même que le projet de convention de services professionnels.

## **JUSTIFICATION**

L'étude proposée permettra de valider et d'ajuster au besoin les orientations de la stratégie montréalaise de l'eau et les investissements qui en découlent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût maximum de l'étude est de 83 700\$, soit un maximum de 78 700\$ en honoraires et de 5 000\$ en frais reliés aux réunions et aux déplacements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

La Ville n'a pas à procéder par appel d'offres public lorsqu'elle transige avec un organisme public tel que l'INRS.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Aline MARCHAND

**ENDOSSÉ PAR**

Normand LAPOINTE

Le : 2015-06-25

Chargé de dossiers / missions

Directeur\_ adjoint au directeur général



**Dossier # : 1150881003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour une durée de 3 ans (2015 à 2017) dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé:

1. d'accorder une contribution financière de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour la mise en oeuvre de son plan stratégique pour la période de 2015 à 2017, dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
2. d'approuver un projet de convention ente la Ville et la Société du Quartier de l'innovation de Montréal établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-12 13:10

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150881003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une contribution financière de 600 000 \$ à la Société du Quartier de l'innovation de Montréal pour une durée de 3 ans (2015 à 2017) dans le cadre du protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec / Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Quartier de l'innovation (QI) est un organisme à but non lucratif (OBNL) incorporé officiellement en mai 2013 sous le leadership de l'ÉTS (École de technologie supérieure) et de l'Université McGill. L'Université Concordia s'est jointe au projet à l'hiver 2015. L'objectif du Quartier de l'innovation est de faire de Montréal une vitrine de l'innovation de renommée internationale. Pour ce faire, il vise à accroître les collaborations et les partenariats afin d'accélérer l'innovation au sein des entreprises et ainsi stimuler l'écosystème entrepreneurial et d'innovation de Montréal.

Le Quartier de l'innovation s'étend de la rue McGill à la rue Atwater et du boulevard René-Lévesque Ouest au canal de Lachine, englobant ainsi les secteurs et quartiers de Griffintown, Pointe-Saint-Charles, la Petite-Bourgogne et Saint-Henri. Le QI vise à créer un écosystème d'innovation au coeur même de Montréal en misant sur :

- la présence de trois (3) universités et l'expertise combinée de celles-ci dans les domaines de la commercialisation en établissant de nouveaux partenariats avec l'industrie, en recherche fondamentale et appliquée;
- la plus grande concentration d'entreprises numériques au Canada avec plus de 20 000 emplois dans quelques 350 entreprises;
- le dynamisme des PME et entreprises innovantes dans plusieurs secteurs de pointe (santé, transport, éducation, culture, télécommunications, technologies propres, etc.);
- le dynamisme d'un écosystème entrepreneurial unique avec ses 6 incubateurs/accélérateurs qui soutiennent 250 startups;
- la participation du milieu composé d'entrepreneurs, de plus de 100 000 étudiants, de professeurs, de chercheurs, de travailleurs, de résidents et d'artistes ;
- son laboratoire de fabrication numérique (FabLab) homologué par le Massachusetts Institute of Technology;
- son attrait auprès des investisseurs à la recherche d'écosystème de classe mondiale où des jeunes entreprises, des sociétés matures et des établissements d'enseignement supérieur collaborent afin d'accélérer l'apprentissage et l'innovation;
- sa communauté artistique dynamique et ses nombreuses organisations à but non lucratif qui en font le berceau de l'économie sociale de Montréal.

Déjà, en 2012, une demande financière avait été approuvée par les trois paliers gouvernementaux pour le prédémarrage du Quartier de l'innovation. Développement économique Canada (DEC), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEIE) ont chacun contribué pour 350 000 \$ et la Ville de Montréal à la hauteur de 300 000 \$ pour un total de 1 000 000 \$. Le financement a permis de réaliser plusieurs activités dont quatre éditions du Sommet de l'innovation (dont les thèmes étaient : l'aérospatial, les quartiers innovants, les réseaux électriques intelligents et durable et la santé), un site web, un plan de communications, des études sur les indicateurs de performance d'un QI, sur l'identification des forces du milieu et les arrimages potentiels avec les universités, sur l'analyse des modèles d'interactions innovants entre universités et PME, sur un modèle de mise en oeuvre d'Hub de la créativité, etc. (voir le document « Synthèse des différents mandats de la phase de prédémarrage du QI » mis en pièce jointe).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM13 0119- 26 février 2013 - Approuver un projet d'addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville et l'École de technologie supérieure (CM12 0519) pour le projet du Quartier de l'innovation afin de reporter la date relative à la remise d'un bilan de réalisation du projet et celle de la fin du protocole d'entente.

CG12 0369 - 27 septembre 2012 - Approuver la programmation partielle 2013-2017 des projets inclus dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025* à financer par le protocole d'entente avec le gouvernement du Québec sur l'aide financière de 175 M\$.

CE12 1131 - 4 juillet 2012 - Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville de 175 M\$, en vue de permettre la réalisation de projets s'inscrivant dans la stratégie *Imaginer-Réaliser Montréal 2025*.

CM12 0519 - 19 juin 2012 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à l'ÉTS en appui à la réalisation du projet du Quartier de l'innovation et approuver un projet de convention à cet effet.

CE11 0975 - 22 juin 2011 - Approuver la nouvelle stratégie de développement économique 2011-2017.

CE10 0900 - 9 juin 2010 - Accorder une contribution financière de 50 000 \$ à l'ÉTS pour la réalisation de la phase d'analyses et de planification du projet du Quartier de l'innovation.

## **DESCRIPTION**

L'entente qui lierait la Ville à Quartier de l'innovation prévoit que la contribution financière servira à la mise en oeuvre de la programmation mise à l'Annexe 1 de l'entente. Plus particulièrement, elle permettra la mise en oeuvre du plan stratégique du QI et l'atteinte des objectifs suivants :

1. Maximiser les investissements auprès des jeunes entreprises;
2. Favoriser les collaborations industrielles entre les PME et les universités;
3. Favoriser les collaborations entre grandes entreprises et les PME;
4. Développer et appuyer la communauté entrepreneuriale du QI;
5. Appuyer les projets issus du milieu

QI entend jouer un rôle de premier plan pour expérimenter de nouvelles approches, faire lever les barrières pour stimuler l'innovation et promouvoir les nouveaux modèles à travers

le Grand Montréal et tout le Québec. Dans ce but, il réalisera les éléments prioritaires suivants :

- organisation des « Mash-up » entre startups, PME et grandes entreprises. Les grandes entreprises ont besoin d'identifier les jeunes entreprises ou les PME afin de répondre à leurs besoins. Les « Mash-up », au nombre de cinq (5) par année, aideront les PME et les start-ups à présenter leurs produits de manière professionnelle et concise;
- développement d'un nouvel outil pour l'identification des nouveaux marchés pour les brevets existants ou nouvelles technologies;
- organisation des conférences matinales « Mat'Inno » mettant en étroite relation les experts universitaires de secteurs de pointe, les dirigeants des grandes entreprises et des PME;
- organisation du « QI Challenge », événement annuel de projection de jeux vidéo sur murs extérieurs;
- création d'une nouvelle plateforme numérique pour les startups afin de répondre aux besoins des investisseurs;
- organisation du Sommet de Montréal sur l'innovation (5e édition en 2015) sur des thématiques à la fine pointe de l'innovation. L'édition de 2014 a réuni plus de 500 professionnels du milieu de la santé et des industries créatives et a permis d'élaborer un livre blanc sur l'innovation;
- organisation d'une « vitrine d'innovation » dans le cadre de la « Maison de l'innovation ». L'ETS entend investir 10 millions de dollars pour la rénovation de l'ancien planétarium afin de créer la « Maison de l'innovation » qui sera dirigée par l'équipe du Quartier de l'innovation. Dans le cadre de ce projet, le QI entend mettre en place une « vitrine d'innovation ». Il s'agit d'un espace physique ouvert au public dédié à la présentation d'innovations montréalaises où les visiteurs serviront de banc d'essais et pourront commenter et conseiller l'entrepreneur. Ces innovations peuvent être des applications mobiles ou des objets physiques technologiques.

L'entente prévoit que la contribution serait versée en six (6) versements, soit 175 000 \$ dans les trente jours suivant la signature de l'entente et avant le 1er février 2016 et 2017, puis 25 000 \$ dans les trente ou soixante jours suivant la présentation au directeur du Service du développement économique du bilan mi-annuel ou annuel de la réalisation du projet.

## **JUSTIFICATION**

Le QI répond aux critères de la politique d'attribution de contributions financières dans le cadre de l'entente sur l'aide financière de 175 M\$ du gouvernement du Québec pour soutenir le développement économique de Montréal. Il s'agit d'un projet de développement économique qui contribue aussi au rayonnement de Montréal à l'international, notamment en renforçant son image de ville de savoir, de créativité et d'innovation.

Le QI est un projet inscrit dans la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal (2011-2017). Il permettra d'accélérer les processus d'innovation au sein des entreprises, de trouver des solutions aux obstacles et de les faire connaître sur tout le territoire de la Métropole et du Québec. De nouveaux processus de commercialisation et d'intégration technologique permettront de rendre nos entreprises plus compétitives à l'échelle internationale et de créer de l'emploi. Ce quartier permettra d'attirer de nouveaux talents et de stimuler les étudiants étrangers à créer, dès l'obtention de leur diplôme, leur entreprise ici. Le fait que le QI regroupe trois (3) universités majeures (soit l'ETS, McGill et Concordia), qu'il soit situé à proximité du centre-ville (plusieurs quartiers innovants sont situés dans des zones excentrées) lui donne un avantage distinctif qui le place au plus haut niveau mondial du réseau international des quartiers innovants. Investir dans ce quartier permettra d'offrir un environnement propice à la créativité et à l'innovation, d'offrir des opportunités aux chercheurs, étudiants et entrepreneurs, de repenser leur façon de faire

dans un contexte de révolution technologique.

QI fait connaître Montréal comme une ville incontournable de savoir et de créativité à l'échelle internationale. Il renforce l'image de marque de Montréal en tant que ville de création et de savoir, en lui permettant de s'inscrire dans le réseau international des villes dotées d'un quartier innovant, telles que 22@Barcelona, MaRS à Toronto, Corridor Manchester au Royaume-Uni, Tech City à Londres, Innovation District à Boston et le tout nouveau Silicon Alley à New York. Il permet à Montréal de se doter d'une zone d'accélération de l'innovation afin de déployer tout son potentiel de créativité, d'attirer ainsi les meilleurs talents internationaux et de trouver les solutions les plus innovantes aux problématiques d'affaires.

Enfin, afin de doter Montréal d'un pôle d'innovation à l'instar des autres grandes villes du monde, les gouvernements se sont concertés pour investir dans ce projet majeur pour le développement de la Métropole. Le gouvernement du Québec (ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire) et le gouvernement du Canada (Développement économique Canada) appuient la démarche du Quartier de l'innovation.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le financement du projet se divise en trois volets : la contribution des partenaires fondateurs, l'École de Technologie supérieure et l'Université McGill pour un montant de 200 000 \$ par année, les partenaires privés (sous forme de membership, commandites ou dons) pour un total variant de 273 450 \$ la première année à 627 450 \$ la troisième année et l'aide gouvernementale qui s'élève à 600 000 \$ par année.

#### **Financement du Quartier de l'innovation (août 2015 à août 2018)**

<b>Dépenses</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>Total</b>
Administration et Ressources humaines	492 000 \$	511 000 \$	539 000 \$	1 003 000 \$
Promotion	127 000 \$	135 000 \$	150 000 \$	412 000 \$
Programmation	454 450 \$	608 450 \$	738 450 \$	1 801 350 \$
<b>Total</b>	<b>1 073 450 \$</b>	<b>1 254 450 \$</b>	<b>1 427 450 \$</b>	<b>3 755 350 \$</b>
<b>Financement</b>				
Partenaires fondateurs (ÉTS-McGill)	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$
Partenaires privés (membership, commandites, dons)	273 450 \$	454 450 \$	627 450 \$	1 355 350 \$
Aides gouvernementales:				
Ville de Montréal	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$
Gouvernement du Québec (MAMOT)	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$
Gouvernement du Canada (Développement économique Canada)	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$	600 000 \$
<b>Total</b>	<b>1 073 450 \$</b>	<b>1 254 450 \$</b>	<b>1 427 450 \$</b>	<b>3 755 350 \$</b>

L'apport de la Ville représente 16 % de la somme totale du budget de 3 755 350 \$.

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense de 600 000 \$, soit 200 000 \$ par année en 2015, 2016 et 2017. Les crédits nécessaires sont prévus au budget du

Service du développement économique et seront financés par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Quartier de l'innovation promeut les bonnes pratiques de développement durable au sein des entreprises et partenaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ce projet permettra de doter Montréal d'un quartier de l'innovation à l'image des villes les plus dynamiques de la planète.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce projet est financé dans le cadre de l'entente du 175 M\$; toutes les communications et les actions donnant de la visibilité devront se conformer aux dispositions de l'entente. Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Lancement de la programmation 2015-2016
- Opérationnalisation des projets de la programmation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LABELLE  
Commissaire développement économique-  
Innovation

#### **ENDOSSÉ PAR**

Serge GUÉRIN  
Directeur

Le : 2015-06-09

CE : 20.021  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1155334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2015 sur les initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la Ville de Montréal pourrait mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles

Il est recommandé de :  
Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2015 sur les initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la Ville de Montréal pourrait mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 11:11

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155334002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2015 sur les initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la Ville de Montréal pourrait mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 6 mars 2015, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit : "Quelles initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables les dirigeants de la Ville de Montréal sont-ils prêts à mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles en virant vers des énergies propres, améliorant ainsi la santé et le bien-être des Montréalais présents et futurs et devenant ainsi un modèle municipal à l'échelle internationale?".

Après avoir analysé le projet de pétition, le greffier a transmis, le 20 mars 2015, une lettre confirmant la recevabilité du projet de pétition à la personne contact désignée et en a avisé le comité exécutif le 15 avril 2015. Ce dernier a résolu que l'OCPM serait mandatée pour tenir cette consultation publique sans la nécessité de rassembler les 15 000 signatures tel que prévu par la procédure du droit d'initiative (CE15 0704).

La Ville de Montréal a déjà adopté plusieurs plans et stratégies touchant de près ou de loin à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles (Plan de transport, Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020) et certains de ces plans sont en processus de révision ou d'actualisation (Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR), Plan de développement durable de la collectivité montréalaise). Cette consultation permettra d'atteindre plusieurs objectifs dont:

- informer et sensibiliser les citoyens sur l'état de la situation en matière de consommation d'énergie fossile, incluant les secteurs émettant le plus de gaz à effet de serre (GES) qui devraient être abordés en priorité dans le cadre de la consultation;
- faire connaître les mesures de réduction de GES initiées par la Ville de Montréal;
- identifier de nouvelles pistes de solutions pour lutter contre les changements climatiques dans le contexte montréalais.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0704 - 15 avril 2015 - prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 20 mars 2015, sur la recevabilité d'un projet de pétition et mandater le Service de l'environnement pour préparer un dossier décisionnel visant à ce que le comité exécutif

puisse officiellement mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur ce sujet.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à mandater l'OCPM comme instance responsable de la consultation publique requise sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et le virage vers les énergies propres, conformément au deuxième alinéa de l'article 19 de l'annexe B du règlement 05-056.

Par ailleurs, l'objet de la consultation publique étant vaste et pouvant donner lieu à des discussions touchant de multiples sujets (transport, aménagement, bâtiments, nouvelles technologies, etc.), il apparaît essentiel d'identifier dès à présent les sujets sur lesquels la Ville souhaite consulter le public.

### La réduction de la consommation des énergies fossiles

Afin d'établir les sous-thèmes à aborder lors de la consultation publique, il est essentiel de connaître les secteurs où sont consommées les énergies fossiles. Au Québec, 51 % de l'énergie consommée provient des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et un peu de charbon), le reste provient d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne et énergie provenant de la biomasse). La consommation d'énergie fossile se répartit comme suit dans trois secteurs :

- 58 % dans les transports,
- 23 % dans les industries,
- 19 % dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

Le secteur des transports est donc celui où le plus de gains peuvent être faits en matière de réduction de consommation d'énergie fossile et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Par conséquent, une portion très significative de la consultation publique portera sur le secteur des transports. De plus, les choix devant être faits en transport touchent profondément de nombreux acteurs, ce qui rend l'exercice de consultation d'autant plus pertinent. Le plan de transport et le plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020, tous deux adoptés par la Ville de Montréal, y seront abordés.

Dans le secteur industriel, deux incitatifs majeurs poussent déjà les entreprises à diminuer leur consommation d'énergie fossile : l'optimisation des coûts pour améliorer la rentabilité et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec. De plus, les municipalités ont peu d'influence directe sur les choix énergétiques des industries, ce qui rend difficile une action de Montréal dans ce secteur. Pour ces raisons, la consommation d'énergie dans les industries sera peu abordée lors de la consultation publique.

Une partie moindre de la consultation publique portera sur le secteur des bâtiments. Bien que ce secteur consomme relativement peu d'énergie fossile, il pourrait présenter des opportunités à saisir à court terme dans un contexte où chaque nouveau projet de construction ou de rénovation peut bénéficier de mesures concrètes de réduction de consommation d'énergie.

### Le virage vers les énergies renouvelables

Dans un premier temps, il est essentiel de souligner que contrairement aux autres endroits dans le monde s'étant engagés dans une transition énergétique durable, il est moins pertinent de se pencher sur la production d'électricité renouvelable (électricité provenant de l'éolien ou du solaire) dans le contexte montréalais. En effet, comme toutes les villes du

Québec, Montréal a la chance de profiter d'une électricité provenant à près de 99 % d'énergie renouvelable, soit l'hydroélectricité.

Toutefois, les énergies renouvelables permettant de produire de la chaleur et de remplacer l'usage d'énergies fossiles (mazout et gaz naturel) peuvent représenter une avenue intéressante. Plusieurs aspects de cette question peuvent être abordés dans le volet bâtiment de la consultation, par exemple, la géothermie et le chauffage de quartier.

Enfin, la biométhanisation des déchets offre un grand potentiel de production d'énergie renouvelable en produisant du méthane, composé principal du gaz naturel. Ce gaz peut être réinjecté dans le réseau de distribution de gaz naturel (Gaz Métro) ou encore être utilisé à la place du gaz naturel dans les activités corporatives de la Ville (chauffage de bâtiments ou carburant pour véhicules). Il est prévu que les centres de biométhanisation qui seront opérés par la Ville à partir de 2019 pourront, à échéance, fournir environ 8 millions de mètres cubes de gaz naturel, ce qui correspond à au moins 25 % des besoins corporatifs en gaz naturel. L'utilisation du gaz des déchets en remplacement des énergies fossiles contribue à réduire les émissions de GES.

#### Le développement et les outils économiques

Afin de réussir à conjuguer transition écologique et développement économique, la consultation publique doit se pencher sur les enjeux économiques et outils fiscaux rattachés aux actions qui seront abordées. En effet, d'un côté les coûts environnementaux ou "externalisés" des filières énergétiques génératrices de GES ne peuvent plus être ignorés et de l'autre côté de nombreux outils de financement originaux pourraient être proposés et discutés dans le cadre de la consultation publique.

### **JUSTIFICATION**

L'Administration a déjà indiqué publiquement son intention de mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise dans ce dossier. Une décision du comité exécutif est toutefois requise pour confirmer ce mandat, conformément à l'article 19 de l'annexe B.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce mandat s'inscrit directement en lien avec trois des cinq grandes orientations du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, soit :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'annonce publique de la tenue de la consultation en 2015 a déjà été faite par le Maire le 15 avril 2015. Une décision rapide est donc requise afin que l'OCPM puisse préparer la consultation durant l'été afin que celle-ci soit menée à l'automne.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Transmission à la personne contact désignée et publication sur le site Internet de la Ville du calendrier des préparatifs et de la consultation publique.  
Publication sur le site Internet de la Ville, le site de l'OCPM et par tout autre moyen déterminé par l'OCPM, de l'Avis annonçant la consultation publique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Été 2015 : transmission par l'OCPM du calendrier des préparatifs et de la consultation publique à la personne contact désignée (05-056, annexe B, art.17)

Automne 2015 : tenue de la consultation publique

Dans un délai de 90 jours suivant la consultation publique : dépôt du rapport de l'OCPM (05-056, annexe B, art.21)

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie (Monique CÔTÉ)

Avis favorable :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales (Marina FRANGIONI)

Avis favorable :

Service du développement économique , Direction (Serge GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Sylvain DUCAS)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Émilie CHARBONNEAU  
c/s développement et projets spéciaux en  
environnement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-16

Émilie CHARBONNEAU  
c/s développement et projets spéciaux en  
environnement

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

**Tél :** 514 872-7540

**Approuvé le :** 2015-06-22



**Dossier # : 1150679017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juillet au 16 septembre 2015.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2015 - 6e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-23 10:44

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1150679017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2015. Autoriser l'occupation du domaine public du 30 juillet au 16 septembre 2015.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la sixième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2015. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE15 1183** - 9 juin 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 5e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;

- **CE15 0851** - 6 mai 2015, approuver la programmation d'événements publics - 4e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0601** - 8 avril 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 3e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 0348** - 4 mars 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 2e partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public;
- **CE15 00073** - 14 janvier 2015 - approuver la programmation d'événements publics - 1re partie en 2015 / Autoriser l'occupation du domaine public.

**DESCRIPTION**

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 30 juillet au 16 septembre 2015. Ces événements sont :

- Concert Campbell – Concert de l'Orchestre métropolitain
- PWA's Friends For Life Bike Rally
- Célébrations de la Fierté Montréal (ajout)
- Montréal sous les étoiles
- Défi 24 h à vélo
- Festival Mode & Design 2015

- Défi vélo voyage de rêve
- Weekend Pharmaprix – Pour vaincre le cancer des féminins 2015
- Opération Sac à dos
- Mud Rocker
- Cross-country McGill
- Marche de sensibilisation à l'obésité
- Critérium et Grand Prix Cycliste de Montréal
- Les Grands Défis IRIC contre le cancer
- Cross country CIMF

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

## **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'une agente de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.

- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Maryse BOUCHARD)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie GIROUX  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-15

Alexandra COURT  
Chef de division  
Division des événements publics

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE  
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

**Approuvé le :** 2015-06-16

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Jean-Robert CHOQUET  
Directeur

**Approuvé le :** 2015-06-23



**Dossier # : 1154240005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cours d'eau et lacs municipaux
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	1- Autoriser un virement budgétaire de 555 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont- Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau, pour le programme de renaturalisation des ruisseaux. 2- Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$, en 2016.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un virement budgétaire de 555 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau pour le programme de renaturalisation des ruisseaux;
2. d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$ en 2016.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-19 14:12

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1154240005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , Section développement et partenariat
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Cours d'eau et lacs municipaux
<b>Projet :</b>	375e Anniversaire de Montréal
<b>Objet :</b>	1- Autoriser un virement budgétaire de 555 000 \$ en 2015, en provenance du budget des dépenses contingentes de compétence d'agglomération vers le budget de fonctionnement 2015 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre du Plan de l'Eau, pour le programme de renaturalisation des ruisseaux. 2- Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$, en 2016.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 18 août 2014, le conseil municipal a adopté une résolution mandatant « la Direction générale pour élaborer un Plan de l'Eau de Montréal en concertation avec les partenaires du milieu, dans une perspective de réalisation de plusieurs projets pour le 375<sup>ème</sup> anniversaire de Montréal en 2017 » (CM14 0723). En novembre 2014, l'opposition officielle a proposé une motion sur les ruisseaux urbains, laquelle a été adoptée à l'unanimité après quelques amendements (CM14 1141).

Le 20 mars 2015, le maire de Montréal, M. Denis Coderre, accompagné de Mme Chantal Rouleau, responsable de l'eau et des infrastructures de l'eau au comité exécutif et mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ont présenté le Plan de l'Eau de Montréal qui met de l'avant différents projets et programmes visant à confirmer l'importance de l'eau dans la métropole et à répondre au souhait exprimé par les Montréalais lors des consultations entourant les préparatifs du 375e anniversaire de la ville, soit de se réapproprier leur fleuve, l'eau et les berges. Le Plan de l'Eau s'appuie sur une philosophie de développement durable. Il prévoit une diversité de projets dont le développement d'activités récréatives et sportives sur l'eau (CE15 0619), des aménagements le long de la rivière des Prairies, de nouvelles plages et un bain portuaire. Le Plan de l'Eau comporte un volet spécifique axé sur la renaturalisation de ruisseaux.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE15 0619 - 15 avril 2015 - Adopter, tel que soumis, le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau d'une durée de cinq ans (2015-2019). Autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service de la diversité sociale et des sports. Autoriser un ajustement de la base budgétaire de 55 000 \$ en 2016, de 60 000 \$ en 2017, de 65 000 \$ en 2018 et 70 000 \$ en 2019.

CM14 1141 - 24 novembre 2014 - Motion de l'opposition officielle sur les ruisseaux urbains.

CM14 0723 - 18 août 2014 - Déclaration - Plan de l'Eau de Montréal.

## **DESCRIPTION**

Le Programme de renaturation des ruisseaux va permettre de réaliser des études et des interventions en vue d'améliorer la viabilité écologique de cours d'eau, de restaurer des cours d'eau et de réaliser des aménagements pour les citoyens. Plus spécifiquement, le Programme de renaturation va permettre de réaliser en 2015 et 2016:

- des études techniques en hydrologie;
- des études environnementales (inventaires écologiques);
- des plantations en rives;
- des concepts d'aménagement, des plans et devis.

Les projets ont été sélectionnés en fonction du gain environnemental, des bénéfices à la collectivité et de la complexité de réalisation (technique et administrative). Ainsi, les interventions sont prévues sur trois cours d'eau, soit le ruisseau Bertrand, la Coulée Grou et la rivière Saint-Pierre.

## **JUSTIFICATION**

La renaturation des ruisseaux procure des bénéfices sur les plans environnemental, économique et social. Elle favorise la biodiversité et assure la pérennité des milieux naturels. Elle crée de nouvelles infrastructures vertes qui procurent de nombreux bénéfices pour la Ville, particulièrement la bonne gestion des eaux de ruissellement. Elle contribue à la qualité de vie des citoyens, par les paysages offerts, les nouveaux accès à l'eau, les occasions de découvertes et de détente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les études dans le cadre du Programme de renaturation des ruisseaux sont estimées à 700 000 pour 2015 et 2016. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) n'a pas le budget nécessaire en 2015 pour répondre à la demande. Le budget proviendra donc du compte des dépenses contingentes de l'Administration pour 2015 à la hauteur de 555 000 \$ et le SGPVMR demande un ajustement de la base budgétaire de 145 000 \$ pour 2016.

Il s'agit d'un budget d'agglomération, puisque les dépenses visent l'amélioration des cours d'eau qui sont de compétence d'agglomération selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences dans certaines agglomérations, RLRQ, c. E-20.001 article 19 (7) et la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1, articles 98 et 103). Les dépenses visent aussi la mise en valeur d'un sentier dans un parc-nature. Les comptes de provenances et d'imputations seront définis dans l'intervention du Service des Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La renaturation des ruisseaux s'inscrit dans différentes orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 et particulièrement :

- « Améliorer la protection et la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts », action 32 : « tirer profit des infrastructures vertes et de leur services écologiques en milieu urbain »;
- « Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels », action 15 : « contribuer au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur »;
- « Pratiquer une gestion responsable des ressources », action 20 : « favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie à la source ».

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption du programme va permettre de réaliser des études et des interventions permettant de répondre aux engagements du Plan de l'Eau. Le report ou le refus du programme nuiraient à la planification des interventions à long terme, particulièrement pour la rivière Saint-Pierre et la Coulée Grou. De plus, un refus empêcherait que des interventions soient réalisées à court terme au ruisseau Bertrand, dans la perspective du 375<sup>ème</sup> anniversaire de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une opération de communication est en cours d'élaboration avec le Service des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

2015 - réalisation de différentes études :

- Coulée Grou : étude de faisabilité pour l'alimentation en eau;
- Rivière Saint-Pierre : étude d'aménagement du tracé entre le golf Meadowbrook et le fossé du gouvernement, étude de faisabilité pour le raccordement du fossé du gouvernement à la cour Turcot;
- Ruisseau Bertrand : études écologiques et de caractérisation des sols, ainsi qu'une étude d'aménagement du sentier des attraits phase II au parc-nature du Bois-de-Liesse;
- 2016 - Ruisseau Bertrand : concept d'aménagement, plans et devis de la partie amont du ruisseau (phase II);

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sabine COURCIER  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-05-27

Daniel HODDER  
Chef de division - Stratégies, programmes et politiques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Carole PAQUETTE  
Directrice

**Tél :** 514 872-1457

**Approuvé le :** 2015-06-19



**Dossier # : 1155360001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015, des virements de crédit de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour les plans d'action des arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$).

Il est recommandé :

- d'autoriser des virements budgétaires de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable aux arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$) pour les plans d'action déposés dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015.
- de mandater les trois arrondissements à réaliser leurs plans d'action et à déposer à la Division du développement durable, en décembre 2015, un rapport d'activités faisant état des réalisations effectuées en 2015.

**Signé par** Chantal I. GAGNON **Le** 2015-06-19 17:53

**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

---

Directrice générale adjointe  
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1155360001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , Division du développement durable
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 i) encourager la mise en œuvre du développement durable en tenant compte de l'évolution des connaissances et des pratiques dans ce domaine
<b>Projet :</b>	Plan stratégique de développement durable
<b>Objet :</b>	Autoriser, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (Qi) 2015, des virements de crédit de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable, pour les plans d'action des arrondissements ciblés : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (150 000 \$), Ville-Marie (145 346 \$) et Montréal-Nord (150 000 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La feuille de route du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 prévoyait la réalisation d'un audit sur les quartiers durables. Trois programmes portant sur l'intervention publique (Quartiers verts, Quartiers culturels et Promenades urbaines) et deux programmes portant sur le soutien à la mobilisation des citoyens (Revitalisation urbaine intégrée et Quartiers 21) ont alors été audités.

Les recommandations de cet exercice, mené avec plusieurs unités d'affaires et deux arrondissements, ont conduit à mettre en place en 2015 un programme pilote Quartier intégré. Celui-ci permet une planification intégrée et une action concertée basée sur un cadre de rendement durable axé sur une triple performance (économique, sociale et environnementale) des interventions menées.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE 15 0937** - 13 mai 2015 - Adoption du projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 900 000 \$ pour financer des projets d'immobilisation réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartier intégré (QI).

**CE/ CG10 0413** - 25 novembre 2010 - Adoption du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015 et du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

**DESCRIPTION**

L'objectif du programme pilote Qi est d'arrimer les objectifs et les investissements de cinq programmes existants avec les besoins du milieu et des arrondissements, et de tester la faisabilité de cette approche. Ainsi, en complément du montant du PTI, trois quartiers, Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie recevront chacun un budget de fonctionnement d'environ 150 000 \$ provenant de la ville-centre afin de réaliser des interventions prioritaires dans trois quartiers identifiés comme étant triplement vulnérables au plan économique, social et environnemental.

Ce budget de fonctionnement permettra de réaliser un plan d'action. Celui-ci doit être en lien avec le cadre commun de performance, les objectifs des cinq programmes audité et les cinq volets d'interventions (mobilité sécuritaire, réseau piétonnier structurant et verdissement, alimentation saine et agriculture urbaine, mobilisation et communication).

Les plans d'actions détaillés des trois arrondissements ciblés sont dans la pièce jointe. En résumé, les projets sont :

- **Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (quartier Hochelaga)**

**Projet - « Place des réceptions » et traverse piétonne**

L'arrondissement présente un projet de place publique et de traverse piétonne qui s'inscrivent dans le prolongement de la promenade Luc Larrivée, axe de connectivité majeur débouchant plus à l'ouest vers Sainte-Marie. L'aménagement de la place publique - « Place des réceptions », s'inscrit entre le parc Dézéry-Lafontaine (phase 1 – R.U.I.) et la phase 3 de la R.U.I. du projet d'aménagement du lien vert et viendra s'inscrire dans l'axe de la rue Préfontaine, fermée à cette hauteur depuis 2 ans.

Actions détaillées:

- L'aménagement de la Place publique : Relevés, conception, plans et devis, arpentage, conception préliminaire, etc.
- Consultation de la population locale pour obtenir des suggestions des citoyens et travailleurs du secteur.
- Verdissement et mobilier urbain.

- **Arrondissement Ville-Marie (quartier Sainte-Marie)**

**Projet 1 - Viaducs Ontario et De Rouen - Aménagements paysagers et mise en valeur culturelle**

Ce projet vise l'aménagement paysager des abords des viaducs Ontario et De Rouen dans une perspective de mise en valeur culturelle (en lien avec Quartier Hochelaga). Dans le secteur Ontario, du verdissement sera effectué aux abords du bain Mathieu, un projet de murale est proposé pour le mur de l'entrepôt de la rue Ontario. Dans le secteur De Rouen, un événement artistique sur le Plafond du tunnel ainsi que de l'éclairage sécuritaire et du mobilier sont proposés.

Actions détaillées: Verdissement, œuvres d'art sur toiles, éclairage sécuritaire, etc.

**Projet 2 - Aménagement du jardin communautaire St-Eusèbe (secteur de la JTI McDonald)**

Un jardin communautaire devant être déplacé, l'arrondissement a obtenu un bail emphytéotique de la JTI MC Donald pour y faire une serre modèle avec intégration sociale

et un jardin communautaire. La dimension du terrain visé pour le jardin communautaire et la serre est de 779 mètres carrés. Après des questions sur la gestion des sols contaminés, la démolition débutera à l'automne 2015.

Actions détaillées:

Réhabilitation environnementale, jardinets surélevés en cèdre 68 unités, verdissement, etc.

- **Arrondissement Montréal-Nord**

**Projet - Corridor vert des cinq écoles**

Le site d'intervention couvre le territoire de 5 écoles dans un secteur ayant des problématiques importantes de sécurisation piétonne, d'îlots de chaleur urbain, etc. Ces écoles relèvent de deux commissions scolaires. Les interventions proposées répondent aux différents volets du programme pilote Qi.

Actions détaillées :

- Étude sur la circulation du secteur, concours local d'art public sur les milieux scolaires et parcours artistique/design.
- Programme communautaire de verdissement et d'amélioration du milieu (brigade verte, campagne de sensibilisation à la végétalisation, programme de jardinage urbain, programme d'animation (projet-pilote de la fermeture partielle de la rue Dijon, etc.).

- **Autres dépenses**

La balance du budget de fonctionnement (54 654 \$) sera utilisée afin de soutenir la contribution des services centraux au programme pilote QI (besoin en services professionnels pour des demandes spécifiques ou besoin en communication) et mettre de l'avant certaines interventions en alimentation saine. Par exemple, il s'agira de développer les connaissances locales sur le thème de la saine alimentation et l'agriculture urbaine dans une bibliothèque témoin en 2015.

**JUSTIFICATION**

Afin de réaliser les trois plans d'action 2015 du programme pilote Quartier intégré (QI), chacun des trois arrondissements a besoin d'un budget de fonctionnement en complément du budget provenant du PTI 2015. De plus, cette opération budgétaire (virement de crédit) requiert l'autorisation du comité exécutif.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Afin de permettre l'allocation des fonds pour les projets respectifs, la transaction financière se réalisera comme suit :

- Une somme totale de 445 346 \$ en provenance de la Division du développement durable sera distribuée à la hauteur de 150 000 \$ à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, 145 346 \$ à l'arrondissement de Ville-Marie et 150 000 \$ à l'arrondissement Montréal-Nord. L'autorisation vise à procéder à un virement de crédits unique afin qu'ils puissent réaliser les activités proposées dans leurs plans d'action (voir le tableau en pièce jointe).

La durée d'application des modalités de versements du programme pilote Qi débute à la date de l'autorisation de virement de crédits, pour se terminer le 31 décembre 2015.

Un rapport des actions réalisées sera produit en décembre 2015 en regard du plan d'action soumis par chacun des arrondissements.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme pilote Quartier intégré répond aux critères du Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015, à l'action 13 (aménager des quartiers durables) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Le programme pilote Quartier intégré a permis de définir, avec les 5 programmes audités et deux arrondissements, un cadre commun de triple performance (économique, social et environnemental).

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si l'autorisation n'est pas adoptée ou si elle est reportée, la réalisation des projets dans le cadre du programme pilote Quartier intégré 2015 pourrait être compromise.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/O.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Service de la concertation des arrondissements , Direction (Jean-Marc BISSONNETTE)

Avis favorable :  
Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Hugues CHANTAL)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction d'arrondissement (Louis-François MONET)

Avis favorable avec commentaires :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Arianne ALLARD)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Eric FAUTEUX)

Certificat du trésorier :  
Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Hong-Van TRAN)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mélina PLANCHENault  
Conseiller(ère) en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-10

Danielle LUSsIER  
Chef de Division développement durable

CE : 30.005  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1156767005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Attribuer le toponyme « place du 1er-mars-1965 » à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle.

Il est recommandé :  
de nommer « place du 1<sup>er</sup>-mars-1965 » une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-23 08:27

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1156767005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Attribuer le toponyme « place du 1er-mars-1965 » à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de LaSalle.

**CONTENU****CONTEXTE**

L'arrondissement de LaSalle a sollicité la Division du patrimoine afin de nommer une place pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'explosion de gaz naturel ayant eu lieu dans le secteur de *LaSalle Heights* le 1<sup>er</sup> mars 1965.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à attribuer le toponyme « place du 1<sup>er</sup>-mars-1965 » à une partie du lot 2 736 577 du cadastre du Québec, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

**JUSTIFICATION**

Le lundi 1<sup>er</sup> mars 1965, alors que les familles prenaient le petit déjeuner, une explosion de gaz naturel soufflait, puis enflammait un immeuble de 24 logements à l'angle des rues Bergevin et Jean-Milot, dans le complexe résidentiel *LaSalle Heights* (aujourd'hui les Jardins LaSalle). Ce terrible accident a coûté la vie à 28 personnes : huit femmes, deux hommes, quatorze fillettes et quatre garçons, en plus de faire une trentaine de blessés et près de 200 sinistrés, suscitant un élan de sympathie dans tout le pays.

La localisation et le toponyme suggérés par l'arrondissement de LaSalle sont appropriés, puisque l'explosion eut lieu dans le secteur environnant au jour du 1<sup>er</sup> mars 1965.

L'emprise publique au coin des rues Bergevin et Jean-Milot est le lieu préconisé par l'arrondissement, puisque c'est l'endroit où s'est déroulé l'événement qui sera commémoré par l'aménagement de la placette.

Le générique « place » est également approprié pour identifier cette place commémorative, conformément aux définitions normalisées adoptées par l'Office québécois de la langue française.

Le comité de toponymie de la Ville de Montréal s'est prononcé en faveur de l'adoption de ce toponyme lors de la séance du 28 mai 2015.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette action contribue à l'amélioration de la qualité de vie, car elle vise à mettre en valeur un nouvel espace public significatif pour la population de l'arrondissement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'identification officielle et distincte de cette place a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée au présent dossier, comme convenu avec le Service des communications.

La Division des communications, du secrétariat et des archives de l'arrondissement prévoit tenir une cérémonie d'inauguration officielle. Seront présents à l'événement les élus et les directeurs de l'arrondissement, des survivants ainsi que des proches des victimes. L'inauguration sera suivie d'un lancement d'une exposition de photos organisée par l'arrondissement, en collaboration avec la Société historique Cavelier-de-LaSalle, qui se tiendra à la mairie.

L'adoption d'une résolution par le conseil municipal entraînera la transmission des informations toponymiques aux différents fournisseurs de services publics ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens\_greffe et services administratifs (Hellen DIONNE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Soleil BROSSEAU  
Conseillère en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2015-06-17

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-06-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-06-23



**Dossier # : 1156968001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage du Village de Senneville

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage 448, adopté le 25 mai 2015 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 10:19

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156968001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage du Village de Senneville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 2 juin 2015, le Village de Senneville a transmis à la Ville le règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage adopté le 25 mai 2015. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du règlement 113, tel que modifié, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement (schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, puisque certaines de ses dispositions visent celles du document complémentaire du schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif, portant le numéro 02-080, entré en vigueur le 11 juillet 2002.

Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au schéma. Dans le cas présent, la municipalité a opté pour l'adoption d'un règlement de modification de son règlement de zonage dans le but de faire certains ajustements administratifs, certaines modifications de son propre chef, des modifications découlant de l'entrée en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q.2, r. 35.2), en plus de se conformer au schéma d'aménagement et de développement.

Dans ce cadre, le Village de Senneville a aussi adopté des modifications à trois autres règlements également soumis à la présente séance du comité exécutif, soit au Règlement de lotissement (sommaire décisionnel 1156968002), au Règlement sur les permis et certificats (sommaire décisionnel 1156968003), ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (sommaire décisionnel 1156968004).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2015-05-25 - Conseil municipal de Senneville - Adoption du règlement 448-1 modifiant le Règlement de zonage 448

CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

## **DESCRIPTION**

Le règlement 448-1 introduit des modifications aux dispositions existantes ou des ajouts qui comprennent notamment :

- une distance de 300 mètres à respecter entre les nouvelles installations d'hydrocarbures et les usages sensibles, notamment l'habitation;
- des exigences de revêtement de surface de l'espace de chargement et déchargement de la seule zone du village affectée par les îlots de chaleur;
- des modifications aux conditions permettant l'abattage d'arbres;
- la prohibition de la plantation d'espèces envahissantes sur l'ensemble du territoire de Senneville;
- des ajustements techniques aux dispositions concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- des ajustements techniques aux distances séparatrices relatives aux installations d'élevage, l'introduction des distances de protection du périmètre d'urbanisation et des abords du parcours riverain et des dispositions concernant le contingentement des élevages porcins;
- des niveaux sonores à respecter dans une zone en bordure de l'autoroute 40;
- une distance d'éloignement de 500 mètres d'un centre de traitement des matières organiques.

Quant aux autres éléments de contenu du règlement qui ne sont pas visés par le schéma ne seront pas exposés dans ce sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées par le Village Senneville au Règlement de zonage ne dérogent à aucune disposition du document complémentaire du schéma portant sur le voisinage de certains usages et territoires, les îlots de chaleur, les arbres, les espèces de plantes envahissantes, la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la zone agricole et ses activités, ainsi que le bruit. Donc, le règlement 448-1 est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, car il n'y contrevient pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications au Règlement de zonage de Senneville ont introduit ou bonifié des dispositions favorisant le développement durable, comme exigé par le document complémentaire du schéma.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par le règlement 448-1 au Règlement de zonage à la délivrance du certificat de conformité.

Afin de faciliter la gestion et l'application de la réglementation d'urbanisme par le Village de Senneville, les trois autres règlements d'urbanisme présentés dans les sommaires 1156968002, 1156968003 et 1156968004 doivent être examinés et approuvés lors de la même séance du comité exécutif, le cas échéant, pour permettre la délivrance par le greffier des certificats de conformité le même jour.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 448-1. Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TELLIER  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-06-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-06-18

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2015-06-22



**Dossier # : 1156968002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement du Village de Senneville

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement 449, adopté le 27 avril 2015 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:12

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1156968002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement du Village de Senneville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 mai 2015, le Village de Senneville a transmis à la Ville le règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement adopté le 27 avril 2015. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du règlement 113, tel que modifié, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement (schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, puisque certaines de ses dispositions visent le document complémentaire du schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif, portant le numéro 02-080, entré en vigueur le 11 juillet 2002.

Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au schéma. Dans le cas présent, la municipalité a opté pour un règlement de modification de son Règlement de lotissement dans le but de faire certaines modifications de son propre chef, en plus de se conformer au schéma d'aménagement et de développement.

Dans ce cadre, le Village de Senneville a aussi adopté des modifications à trois autres règlements également soumis à la même séance du comité exécutif, soit au Règlement de zonage (sommaire décisionnel 1156968001), au Règlement sur les permis et certificats (sommaire décisionnel 1156968003), ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (sommaire décisionnel 1156968004).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2015-04-27 - Conseil municipal de Senneville - Adoption du règlement 449-1 modifiant le Règlement de lotissement 449

CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

## **DESCRIPTION**

Le règlement 449-1 introduit des modifications aux dispositions existantes qui comprennent notamment :

- des dispositions relatives aux rues pour les tracés de rue en fonction d'un cours d'eau;
- des dispositions relatives aux dimensions et superficies minimales d'un lot situé à l'intérieur d'un corridor riverain, ainsi que des lots situés à l'extérieur d'une courbe de rue.

Ces modifications constituent des ajustements techniques requis dans le cadre de la concordance aux dispositions concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du document complémentaire du schéma.

Quant aux autres éléments de contenu du règlement qui ne sont pas visés par le schéma, ils ne seront pas exposés dans ce sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées par le Village Senneville au Règlement de lotissement ne dérogent à aucune disposition du document complémentaire du schéma portant sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables. Donc, le règlement 449-1 est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, car il n'y contrevient pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les normes introduites par le règlement 449-1 vont dans le sens de la protection des rives, du littoral et des plaines inondables visant une protection accrue de l'environnement, comme le préconise le schéma.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par le règlement 449-1 au Règlement de lotissement à la délivrance du certificat de conformité.

Afin de faciliter la gestion et l'application de la réglementation d'urbanisme par le Village de Senneville, les trois autres règlements d'urbanisme présentés dans les sommaires 1156968001, 1156968003 et 1156968004 doivent être examinés et approuvés lors de la même séance du comité exécutif, le cas échéant, pour permettre la délivrance par le greffier des certificats de conformité le même jour.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 449-1. Ce règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter;
- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TELLIER  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-06-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-06-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-06-19



**Dossier # : 1156968003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 451-1 modifiant le Règlement sur les permis et certificats du Village de Senneville

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 451-1 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats 451, adopté le 27 avril 2015 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:11

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156968003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 451-1 modifiant le Règlement sur les permis et certificats du Village de Senneville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 mai 2015, le Village de Senneville a transmis à la Ville le règlement 451-1 modifiant le Règlement sur les permis et les certificats adopté le 27 avril 2015. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du règlement 113, tel que modifié, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, puisque certaines de ses dispositions visent le document complémentaire du schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif, portant le numéro 02-080, entré en vigueur le 11 juillet 2002.

Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au schéma. Dans le cas présent, la municipalité a opté pour l'adoption d'un règlement de modification de son Règlement sur les permis et certificats dans le but de faire certains ajustements administratifs, des modifications découlant de l'entrée en vigueur du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (c. Q.2, r. 35.2), en plus de se conformer au schéma.

Dans ce cadre, le Village de Senneville a aussi adopté des modifications à trois autres règlements également soumis à la même séance du comité exécutif, soit au Règlement de zonage (sommaire décisionnel 1156968001), au Règlement de lotissement (sommaire décisionnel 1156968002), ainsi qu'au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) (sommaire décisionnel 1156968004).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2015-04-27 - Conseil municipal de Senneville - Adoption du règlement 451-1 modifiant le règlement sur les permis et certificats 451

CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

## **DESCRIPTION**

Le règlement 451-1 introduit des modifications aux dispositions existantes ou des ajouts qui comprennent notamment :

- le remplacement ou l'ajout de termes pour les faire correspondre aux définitions du document complémentaire du schéma;
- des exigences de plans et documents permettant d'établir le niveau sonore intérieur et extérieur pour un usage visé en bordure de l'autoroute 40, de même que les mesures de mitigation appropriées, le cas échéant.

Quant aux autres éléments de contenu du règlement qui ne sont pas visés par le schéma, ils ne seront pas exposés dans ce sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées par Senneville au Règlement sur les permis et certificats ne dérogent à aucune disposition du document complémentaire du schéma portant sur les définitions et le bruit. Donc, le règlement 451-1 est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, car il n'y contrevient pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Sans objet.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par le règlement 451-1 au Règlement sur les permis et certificats à la délivrance du certificat de conformité.

Afin de faciliter la gestion et l'application de la réglementation d'urbanisme par le Village de Senneville, les trois autres règlements d'urbanisme présentés dans les sommaires 1156968001, 1156968002 et 1156968004 doivent être examinés et approuvés lors de la même séance du comité exécutif, le cas échéant, pour permettre la délivrance par le greffier des certificats de conformité le même jour.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 451-1;
- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TELLIER  
Conseiller(ere) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-06-03

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-06-18

#### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE**

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du territoire

**Approuvé le :** 2015-06-19



**Dossier # : 1156968004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 452-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du Village de Senneville

Il est recommandé :

1. d'approuver le règlement 452-1 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 452, adopté le 27 avril 2015 par le conseil municipal de Senneville, celui-ci étant conforme aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;
2. d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat au Village de Senneville.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2015-06-22 09:11

**Signataire :**

Marc BLANCHET

---

Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1156968004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement 452-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du Village de Senneville

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 mai, le Village de Senneville a transmis à la Ville le règlement 452-1 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) adopté le 27 avril 2015. Conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et du règlement 113, tel que modifié, ce règlement doit faire l'objet d'un examen de conformité aux objectifs et aux dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement (schéma) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, puisque certaines de ses dispositions visent celles du document complémentaire du schéma. En cette matière, c'est le comité exécutif qui procède à l'examen et à l'approbation conformément aux dispositions du Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil municipal au comité exécutif, portant le numéro 02-080, entré en vigueur le 11 juillet 2002.

Selon les modalités de la LAU, les municipalités ont un délai de six mois pour adopter les règlements de concordance au schéma. Dans le cas présent, la municipalité a opté pour un règlement de modification de son Règlement sur les PIIA dans le but de faire certains ajustements administratifs, certaines modifications de son propre chef, en plus de se conformer au schéma d'aménagement et de développement.

Dans ce cadre, le Village de Senneville a aussi adopté des modifications à trois autres règlements également soumis à la même séance du comité exécutif, soit au Règlement de zonage (sommaire décisionnel 1156968001), au Règlement de lotissement (sommaire décisionnel 1156968002), ainsi qu'au Règlement sur les permis et certificats (sommaire décisionnel 1156968003).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

2015-04-27 - Conseil municipal de Senneville - Adoption du règlement 452-1 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 452

CG15 0055 - 2015-01-29 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (89 modifié)

## **DESCRIPTION**

Le règlement 452-1 introduit des modifications aux dispositions existantes ou des ajouts qui comprennent notamment :

- pour les opérations cadastrales visant une emprise publique, un critère concernant la mise en valeur des vestiges archéologiques qui s'y trouvent, le cas échéant, de même que des exigences d'étude de potentiel archéologique;
- un critère relatif au maintien ou à la création d'une percée visuelle à partir de la voie publique vers le plan d'eau;
- un critère relatif au maintien du caractère paysager de la zone agricole et la préservation d'un champ visuel à partir de la voie publique vers la zone agricole;
- un critère relatif à la mise en valeur du chemin de Senneville par la qualité des bâtiments, des constructions et des aménagements extérieurs;
- un critère relatif aux aspects techniques et fonctionnels du bâtiment, en fonction de sa vocation, favorisant l'accessibilité universelle;
- un critère relatif à l'aménagement de stationnements pour vélos en nombre suffisant en fonction de la vocation du site;
- un objectif et des critères relatifs à l'intégration des projets de construction et d'agrandissement faisant face ou adjacents à une autre municipalité en vue de leur compatibilité;
- un critère relatif à la réduction des îlots de chaleur.

Quant aux autres éléments de contenu du règlement qui ne sont pas visés par le schéma, ils ne seront pas exposés dans ce sommaire.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications apportées par Senneville au Règlement sur les PIIA ne dérogent à aucune disposition du document complémentaire du schéma portant sur le patrimoine archéologique, les vues sur le lac des Deux Montagnes, le paysage agricole et les vues sur le paysage agricole, la route du parcours riverain et la voie panoramique, l'aménagement et la mobilité, la cohabitation entre les municipalités, et les îlots de chaleur. Donc, le règlement 452-1 est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, car il n'y contrevient pas.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les modifications au Règlement sur les PIIA de Senneville ont introduit ou bonifié des dispositions favorisant le développement durable, comme exigé par le document complémentaire du schéma.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le présent avis de conformité permettra l'entrée en vigueur des modifications apportées par le règlement 452-1 au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale à la délivrance du certificat de conformité.

Afin de faciliter la gestion et l'application de la réglementation d'urbanisme par le Village de Senneville, les trois autres règlements d'urbanisme présentés dans les sommaires 1156968001, 1156968002 et 1156968003 doivent être examinés et approuvés lors de la même séance du comité exécutif, le cas échéant, pour permettre la délivrance par le greffier des certificats de conformité le même jour.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité à l'égard du règlement 452-1;
- Transmission par le greffier du certificat de conformité à la municipalité.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Julie TELLIER  
Conseiller(ère) en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Nathalie M MARTIN  
Chef de division

Le : 2015-06-03

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Sylvain DUCAS  
Directeur de l'urbanisme

**Approuvé le :** 2015-06-18

Nancy SHOIRY  
Directrice - Service de la mise en valeur du  
territoire

**Approuvé le :** 2015-06-19

CE : 50.001  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.002  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 50.003  
2015/06/30 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1151165001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé "Dernier volet de la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)".

Il est recommandé :  
de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé "Dernier volet de la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)".

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-06-16 07:47

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur général adjoint  
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1151165001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Prendre connaissance du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil intitulé "Dernier volet de la révision du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)".

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Commission de la présidence du conseil s'intéresse aux aspects liés à la démocratie municipale.

La commission a débuté les travaux de révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)* au mois de mars 2010 et a poursuivi ceux-ci jusqu'en mai 2015. À diverses reprises, les leaders des partis politiques et membres de la commission ont consulté leur caucus et, à l'occasion, la commission a siégé publiquement afin de permettre aux élus et aux citoyens de participer aux débats.

La commission a déposé au conseil six rapports en lien avec la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

Le rapport déposé au conseil municipal du 15 juin 2015 complète l'exercice de révision du règlement 06-051 amorcé en 2010.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE13 1502 - 18 septembre 2013 - de prendre connaissance de la réponse révisée du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*

CE13 1295 - 21 août 2013 - de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux différents rapports de la Commission de la présidence du conseil relativement à la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*

CE12 1644 - 3 octobre 2012 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil concernant le seuil de reconnaissance des partis politiques et la durée des interventions

CE12 0485 - 4 avril 2012 - de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence faisant suite au mandat visant à recommander une procédure permettant d'encadrer l'élection du président et du vice-président du conseil

CE11 1952 - 30 novembre 2011- de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil à la suite de l'évaluation du projet-pilote de modifications à l'horaire et au déroulement des assemblées ordinaires du

conseil municipal

CE11 0650 - 4 mai 2011- de prendre connaissance du rapport complémentaire au rapport de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051)

CE10 1573 - 6 octobre 2010 - de prendre connaissance du rapport et des recommandations de la commission de la présidence du conseil portant sur la révision du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051)

## **DESCRIPTION**

Le rapport de la commission (pièce jointe) fait suite aux séances de travail de la Commission de la présidence du conseil.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicole M PAQUETTE  
Secrétaire recherchiste

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2015-06-15

Emmanuel TANI-MOORE  
Chef de division - Élections\_ soutien aux  
commissions et réglementation

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Yves SAINDON  
Greffier et directeur

**Tél :** 514 872-3007

**Approuvé le :** 2015-06-15